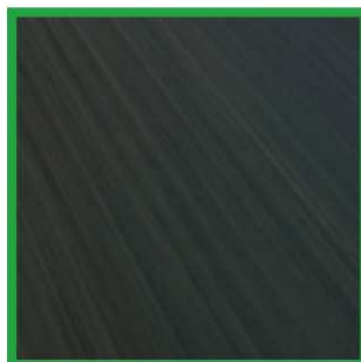
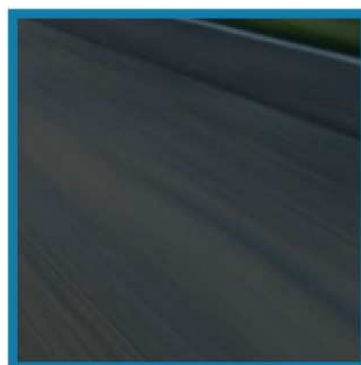
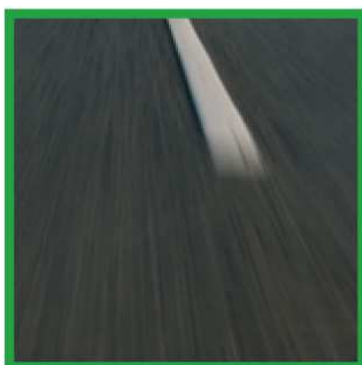
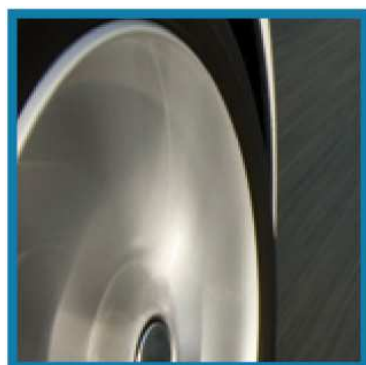


RAPPORT ANNUEL 2012



MGI COUTIER

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| Profil du Groupe | 3 |
| Message du Président du Directoire..... | 4 |
| Administration, Direction & Contrôle | 5 |
| Panorama général..... | 6 |
| Rapport de gestion | 8 |
| Rapport du Conseil de Surveillance..... | 24 |
| Rapport sur le Contrôle interne et le Gouvernement d'entreprise | 25 |
| Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce | 30 |
| GROUPE MGI COUTIER..... | 32 |
| Bilan consolidé..... | 33 |
| Compte de résultat consolidé..... | 35 |
| Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres..... | 36 |
| Tableau de flux de trésorerie consolidé..... | 37 |
| Variation des capitaux propres consolidés | 38 |
| Annexe aux comptes consolidés..... | 39 |
| Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés..... | 62 |
| MGI COUTIER..... | 64 |
| Bilan | 65 |
| Compte de résultat | 67 |
| Annexe au comptes sociaux | 68 |
| Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices | 78 |
| Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels..... | 80 |
| Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés .. | 82 |
| Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise..... | 91 |
| Texte des résolutions proposées | 92 |

PROFIL DU GROUPE

Le groupe MGI COUTIER est un équipementier automobile indépendant intervenant dans deux grandes familles de produits : le transfert de fluides et les mécanismes.

Présent industriellement dans quinze pays couvrant cinq continents, avec 35 sites de fabrication, il apporte à ses clients automobiles des solutions innovantes, fiables, à des prix compétitifs grâce à la compétence de ses 7.514 collaborateurs.

Le groupe MGI COUTIER conçoit, fabrique et vend des composants, sous-ensembles ou fonctions complètes.

Afin de mieux anticiper et servir plus efficacement les besoins de ses clients, il est organisé autour de sept Divisions dont six Divisions Produits :

- AVON AUTOMOTIVE
- ARTICULATIONS & DÉCOUPAGE
- ALIMENTATION CARBURANT
- MÉCATRONIC
- MOTEUR
- SYSTEMES DE FERMETURE

et une Division dédiée aux activités deuxième monte.

Dix Directions Fonctionnelles assurent la cohérence des stratégies, des organisations et des systèmes sur l'ensemble du groupe ainsi que l'optimisation des ressources entre les entités opérationnelles.

MESSAGE DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE

Madame, Monsieur,

L'année 2012 a été exceptionnelle à bien des égards.

2012 est l'année de nouveaux records sur de nombreux indicateurs financiers : résultat net part du groupe, résultat opérationnel courant, excédent brut d'exploitation, valeur ajoutée, chiffre d'affaires, capitaux propres, etc. L'exercice 2012 est ainsi la quatrième année successive de croissance de la rentabilité en valeur dans un contexte qui n'était pourtant pas favorable.

2012 est la première année complète avec Avon Automotive et Deplanche Fabrication, les deux acquisitions réalisées courant 2011. Ces opérations sont des réussites bien supérieures à tout ce que nous avons pu imaginer. Nous sommes convaincus que le meilleur reste à venir. L'intégration d'Avon Automotive et de Deplanche Fabrication continuera donc à être l'un des principaux moteurs de l'amélioration de la rentabilité au cours des prochaines années.

2012 démontre les progrès accomplis par le groupe en matière d'internationalisation. Sur l'exercice écoulé, les ventes hors Europe ont représenté 41% de notre activité totale. Les seules ventes à des clients situés en France ne pèsent plus que 23% de notre chiffre d'affaires. Les constructeurs autres que PSA Peugeot Citroën et Renault représentent plus de 46% de notre activité. Il s'agit bien entendu également d'un nouveau record.

2012 enfin est une année de grande satisfaction en matière d'innovation, de qualité et d'efficacité opérationnelle. Nous avons déposé un nombre historique de brevets sur l'exercice. Les ppm (nombre de pièces non conformes par million de pièces livrées) sont pour la première fois nettement en-dessous de 10 ce qui nous place dans les meilleurs acteurs mondiaux. La philosophie Lean se développe très rapidement à l'ensemble des sites et à l'ensemble des fonctions ce qui nous oblige à remettre en cause certaines habitudes et à être encore plus efficaces.

Fort de ces réussites, je suis particulièrement serein pour 2013. Rien n'est jamais acquis mais nous avons beaucoup d'atouts pour réussir et faire de cette année en cours la nouvelle référence historique du Groupe.

André COUTIER
Président du Directoire

ADMINISTRATION, DIRECTION & CONTROLE

Conseil de surveillance

| | |
|---|----------------|
| Monsieur Roger COUTIER | Président |
| Monsieur Paul DEGUERRY | Vice-Président |
| Monsieur Nicolas JOB | |
| Monsieur Bertrand MILLET | |
| Monsieur Jean-Claude SEVE | |
| COUTIER JUNIOR représentée par Madame Geneviève COUTIER | |

Directoire

| | |
|----------------------------------|----------------|
| Monsieur André COUTIER | Président |
| Monsieur Mathieu COUTIER | |
| Monsieur Jean-Louis THOMASSET | Vice-Président |
| Monsieur Jean-François VILLANEAU | |

Equipe de Direction

Monsieur Philippe BILLEROT
Monsieur Alain COYAUD
Monsieur Frédéric DAGAULT
Monsieur Maxime DELORME
Monsieur Dominique GALUS
Monsieur Alain GIROUX
Monsieur Philippe JEAN
Monsieur David LETELLIER
Monsieur Philippe MAO
Monsieur Frédéric MARIER
Monsieur Lee RICHARDS
Monsieur Roger SANCHEZ

Commissaires Aux Comptes

Titulaires :

| | |
|---|--|
| ▪ ORFIS BAKER TILLY Madame Valérie MALNOY 149, Bd Stalingrad – 69100 VILLEURBANNE Nommé à l'A.G.O. du 22 juin 2012 | ▪ MAZARS SA Monsieur Alain CHAVANCE P.A.E. Les Glaisins – 13, avenue du Pré Félin 74940 ANNECY-LE-VIEUX Nommé à l'A.G.O. du 22 juin 2012 |
|---|--|

Suppléants :

| | |
|---|--|
| ▪ M. Olivier BRISAC 149, Bd de Stalingrad – 69100 VILLEURBANNE Nommé à l'A.G.O. du 22 juin 2012 | ▪ M. Olivier BIETRIX 131, Bd de Stalingrad – 69100 VILLEURBANNE Nommé à l'A.G.O. du 22 juin 2012 |
|---|--|

Responsable de l'information

M. André COUTIER
Tél. : 04 50 56 98 98

PANORAMA GENERAL

Dans ses domaines d'expertise, le Groupe MGI COUTIER aide ses clients à proposer des véhicules adaptés aux marchés (plus fiables, plus respectueux de l'environnement et plus agréables à conduire).

L'alternative aux grands systémiers

Son positionnement sur des systèmes complets et la maîtrise de son environnement permettent à MGI COUTIER de faire :

- **Le meilleur choix Technologique** en s'appuyant sur la créativité de ses équipes et leur spécialisation produit.
- **Le meilleur choix Métier** avec la maîtrise de nombreux matériaux et process.
- **Le meilleur choix Industriel** qu'il soit mondial ou low-cost.

Le Transfert de fluides

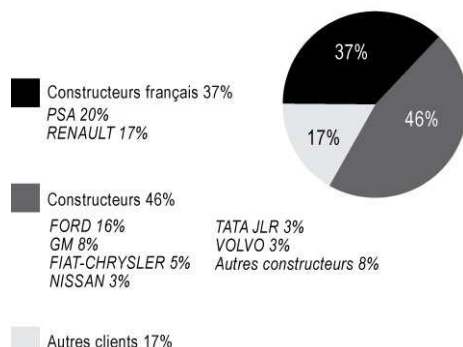
| | | | |
|-------------------|--|--|-------------------------|
| Air moteur | | | Refroidissement |
| Carburants | | | Additifs de dépollution |
| Vapeurs d'huile | | | Liquide lave-glace |
| Air régulation T° | | | Dépression |

Les Mécanismes

| | | | |
|---------------------|--|--|---------------------|
| Serrures & Gâches | | | Arrêts de porte |
| Poignées | | | Charnières |
| Pédaliers | | | Trappes à carburant |
| Mécanismes de siège | | | Sous-capot |

Alors que le chiffre d'affaires MGI COUTIER était essentiellement franco-français jusqu'au début de 1997, le groupe est aujourd'hui fortement internationalisé.

Répartition du chiffre d'affaires par clients au 31.12.2012



MGI COUTIER est présent dans 19 pays situés sur 5 continents. Il compte 35 sites industriels et près de 8000 salariés.

Spécialiste du Transfert de fluides et des Mécanismes, le groupe est organisé en six Divisions Produits et une Division Marché (« AFTERMARKET ») entièrement dédiée aux activités après-vente constructeur ou indépendante. Cette organisation, mise en place en 1998, est totalement opérationnelle.

Transfert de fluides

| AVON AUTOMOTIVE | ALIMENTATION CARBURANT | MOTEUR | MÉCATRONIC |
|------------------------------|--------------------------------|------------------|--|
| CHIFFRE D'AFFAIRES | | | |
| 44% | 12% | 11% | 7% |
| PRODUITS PHARES | | | |
| Conduits d'air | Canalisations carburant | Conduits d'air | Systèmes de lavage (réservoirs, pompes, gicleurs, ...) |
| Tuyaux de refroidissement | Systèmes de dépollution | Répartiteurs | Filtres |
| Tuyaux Carburant et Pilotage | Circuits d'assistance freinage | Couvres-culasses | Additivition eco-fluides |

Mécanismes

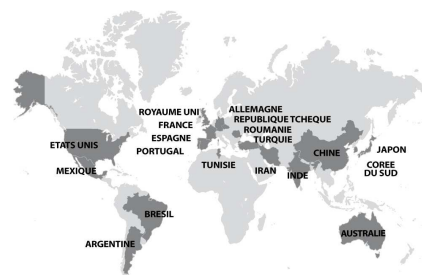
| ARTICULATIONS & DÉCOUPAGE | SYSTÈMES DE FERMETURE |
|---------------------------|-----------------------|
| CHIFFRE D'AFFAIRES | |
| 10% | 10% |
| PRODUITS PHARES | |
| Charnières | Serrures & Gâches |
| Arrêts de porte | Poignées |
| Pédaliers | Mécanismes de sièges |
| | Trappes |

Aftermarket

| |
|---------------------------------------|
| Rechange constructeur et indépendante |
| CHIFFRE D'AFFAIRES |
| 4% |

Divers

| |
|---------------------------|
| CHIFFRE D'AFFAIRES |
| 2% |



La stratégie du Groupe à l'horizon 2020 : Renforcer le leadership

Axe N°1 - Mondialiser les Lignes de Produits

- Être présent dans tous les pays d'origine des constructeurs
- Produire à proximité des usines d'assemblage
- Avoir, au minimum, 30% de part de marché chez tous les clients actuels
- Convaincre de nouveaux clients

Axe N°2 - Développer de nouveaux produits adaptés :

- Aux nouvelles normes environnementales (CO2, NOX, Particules, ...)
- Aux besoins spécifiques des pays émergents (Russie, Chine, ...)
- Aux véhicules des segments supérieurs et/ou en développement (Premium, SUV, ...)

Sa mise en œuvre

- **Une démarche d'innovation** performante, structurée et répondant aux besoins de demain (traitement des émissions polluantes, réduction de la masse embarquée ...) qui a permis de déposer 23 nouveaux brevets en 2012.
- **Une approche « 2S2F » 100% LEAN** qui, appliquée au quotidien, apporte sérénité, progrès continu et satisfaction des clients.
- **Un niveau d'excellence en Qualité.** En 2012, avec 9 PPM, le groupe enregistre une progression de 98% en 10 ans.
- **Un large périmètre produits.** Le groupe se distingue par sa gestion complète des fluides (stockage, dosage, réchauffage ...) et de nombreuses zones d'intervention pour les mécanismes (capot, portes latérales et battantes, caisse...).
- **Une organisation éprouvée et des équipes expérimentées.**
- **Une volonté d'intégration** combinée à une grande ouverture d'esprit en conception qui permettent de proposer les solutions les mieux adaptées, tout en maximisant la valeur ajoutée.
- **Un savoir-faire en matière de croissance externe** à la recherche de complémentarités et de synergies (portefeuille clients, couverture géographique, familles de produits ...).



2S Simple
Solide

2F Fiable



Des valeurs fortes et structurantes

- **Un actionnariat de référence** attaché au groupe. Près de 70% des actions du groupe sont détenues par la famille COUTIER.
- **Une gestion financière saine** basée notamment sur la pleine propriété des actifs (bâtiments, moyens de production, systèmes d'information, ...)
- **Des équipes humaines au cœur de l'entreprise** pour laquelle loyauté et équité sont les bases pour bien travailler ensemble.

Des réponses aux problématiques environnementales

MGI COUTIER propose à ses clients constructeurs des solutions ou des concepts innovants qui prennent en compte et apportent des réponses aux questionnements actuels sur l'environnement.

Enfin, les sites du groupe sont certifiés et mettent en application la norme de management environnemental ISO 14001. Réduction des dépenses énergétiques, des rejets et des rebuts sont au cœur des préoccupations de chacune de nos implantations.



RAPPORT DE GESTION

Présenté par le Directoire à l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire et Extraordinaire du 27 juin 2013

Commentaires & Faits marquants sur les comptes consolidés

Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe MGI COUTIER ont été préparés conformément aux normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Au cours de l'exercice, le groupe a adopté les normes, amendements et interprétations d'applications obligatoires sur la période. Ces textes n'ont aucun impact sur le résultat net et la position financière du groupe.

Le groupe a également choisi d'appliquer les amendements relatifs aux avantages du personnel de la norme IAS 19 au 31 décembre 2012.

Une augmentation sensible de l'activité

Pour l'exercice 2012, le groupe MGI COUTIER a réalisé un chiffre d'affaires de 669,9 millions d'euros en augmentation de 25,5% par rapport à l'année précédente. Il s'agit d'un record historique. A périmètre comparable, c'est-à-dire en intégrant le groupe AVON AUTOMOTIVE dès le 1^{er} janvier 2011, la croissance de l'activité ressortirait à +1,5%. A périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires diminue de 0,4% d'une année sur l'autre.

Alors que le groupe MGI COUTIER était historiquement absent d'Amérique du Nord, l'acquisition d'AVON AUTOMOTIVE permet de réaliser désormais 25,9% de l'activité du nouvel ensemble sur ce continent. La part du chiffre d'affaires réalisé en Europe ne représente désormais plus que 61,2% de l'activité totale du groupe. AVON AUTOMOTIVE confirme sur l'exercice sa place de première Division du groupe MGI COUTIER et représente 44,0% du chiffre d'affaires Produits et Fonctions grâce à une croissance de son activité de 15,3%. Les activités Transferts de Fluides représentent 74,4% du total groupe. La part des constructeurs autres que PSA et Renault passe de 39,2% de l'activité en 2011 à 46,3% en 2012. Le nouvel ensemble réalise plus de 10 Millions d'euros de chiffre d'affaires annuel avec chacun des 7 constructeurs suivants : FORD, GENERAL MOTORS, NISSAN, TATA - JAGUAR LAND ROVER, FIAT - CHRYSLER, VOLVO TRUCKS ET VOLKSWAGEN. Les constructeurs français qui représentaient 64,6% de l'activité en 2010 passent à 37,2% sur 2012. La part du chiffre d'affaires réalisé avec les équipementiers demeure contenue à 13,5%.

Les temps forts de l'exercice 2012

Sur l'exercice écoulé, les opérations significatives au niveau du périmètre ou de l'organisation sont les suivantes :

- Démarrage d'une activité Pièces Moteur en Inde au travers de l'entité MGI COUTIER ENGINEERING ;
- Acquisition par AVON AUTOMOTIVE de 5% supplémentaire du capital de la société indienne GSAP située à Daman permettant de détenir après cette opération 55% du capital de la filiale ;
- Construction d'un nouveau bâtiment (industriel et bureaux) en Roumanie et transfert puis redémarrage des activités dans ce nouveau bâtiment fin 2012 ;
- Rattachement du site de VIEUX-THANN à la Division MÉCATRONIC.

L'amélioration de la rentabilité

Les chiffres-clés consolidés de l'exercice 2012 sont les suivants :

| (en millions d'euros) | 31.12.12 (12 mois) | 31.12.11 (12 mois) |
|------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Chiffre d'affaires H.T. | 669,9 | 533,9 |
| Excédent brut d'exploitation | 57,6 | 48,5 |
| Résultat opérationnel courant | 40,2 | 34,6 |
| Résultat opérationnel | 40,4 | 32,5 |
| Résultat net part du groupe | 28,4 | 24,2 |
| Capacité d'autofinancement | 47,1 | 39,2 |

La valeur ajoutée s'élève à 247,8 millions d'euros, en augmentation de 25,0% par rapport à l'exercice précédent. Ces chiffres reflètent directement la poursuite des efforts visant à réduire les prix d'achat, améliorer l'efficacité industrielle et réintégrer des productions précédemment sous-traitées dans un contexte qui est demeuré difficile.

Les impôts et taxes s'élèvent à 5,2 millions d'euros en augmentation de 11,1% sur l'exercice.

Les charges de personnel, y compris intérimaires & participation des salariés pour les entités françaises, s'élèvent à 185,0 millions d'euros, en augmentation de 27,5% par rapport à l'exercice précédent. L'intégration d'AVON AUTOMOTIVE entraîne une augmentation de la masse salariale, ses activités ayant traditionnellement une part main d'œuvre plus élevée que celle du périmètre historique MGI COUTIER. Par ailleurs, les recrutements ou les transferts internes réalisés dans le cadre des commandes obtenues sur le SCR ont également entraîné un alourdissement de la masse salariale globale.

L'excédent brut d'exploitation s'élève à 57,6 millions d'euros en augmentation de 18,9% par rapport à l'année précédente et représente 8,6% du chiffre d'affaires consolidé (9,1% en 2011). En valeur, il s'agit d'un record historique.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 15,1 millions d'euros en augmentation de 8,3%. Le faible accroissement constaté malgré l'intégration d'AVON AUTOMOTIVE est imputable aux investissements limités réalisés en 2010, 2009 et en 2008 par rapport à la moyenne historique du groupe.

Les dotations nettes aux provisions s'élèvent à 2,3 millions d'euros contre (0,1) million d'euros en 2011 (reprises nettes). Il n'y a pas eu d'événements individuels significatifs.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 40,2 millions d'euros en progression de 16,1% par rapport à l'exercice précédent. Il s'agit du meilleur résultat opérationnel courant en valeur des quinze dernières années. Les filiales étrangères contribuent à hauteur de 38,6 millions d'euros au résultat opérationnel courant. Il s'agit d'un record historique. Toutes les entités à majorité du capital MGI COUTIER affichent une rentabilité positive à l'exception de MGI COUTIER BRASIL, MGI COUTIER ENGINEERING, GSAP, AVON POLYMERES FRANCE et INDUSTRIAL FLEXO. Il est à noter que MGI COUTIER ENGINEERING était en cours de démarrage sur 2012 et n'a pas eu d'activité sur l'exercice. De même, GSAP (Inde) était en cours de redémarrage sur l'année écoulée, la rentabilité 2012 n'était donc pas représentative de sa performance financière normative.

Les autres revenus et charges non courantes s'élèvent à +0,2 million d'euros contre -2,1 millions d'euros sur l'exercice précédent.

Le coût de l'endettement financier net s'élève à -3,2 millions d'euros contre -2,8 millions en 2011. Cette évolution résulte directement de l'accroissement des dettes financières contractées pour l'acquisition du groupe AVON AUTOMOTIVE. En avril 2012, le complément de prix convenu avec les actionnaires cédants a été versé pour le montant maximal contractuellement prévu.

La charge d'impôt sur les bénéfices s'élève à 9,1 millions d'euros en 2012 contre 7,0 millions d'euros en 2011. Le groupe a notamment bénéficié de taux moyens d'imposition généralement plus faibles à l'étranger qu'en France.

Le résultat net part du groupe s'élève à +28,4 millions d'euros à comparer à +24,2 millions d'euros en 2011. Il s'agit du meilleur chiffre jamais publié par le groupe.

Les investissements non financiers s'élèvent à 32,8 millions d'euros contre 23,5 millions d'euros sur l'exercice précédent. Cette évolution avait été annoncée l'année dernière. Le niveau d'investissements devrait demeurer élevé sur les deux prochains exercices compte tenu de l'importance des prises de commandes de 2011 et de la nécessité de renouveler les équipements industriels du groupe.

Malgré un niveau d'investissement important, l'endettement financier net demeure maîtrisé. Celui-ci s'élève à 59,6 millions d'euros en diminution de 8,9 millions d'euros sur un an.

Les capitaux propres part du groupe s'élèvent à 161,0 millions d'euros à comparer à 138,5 millions d'euros en 2011. Il s'agit là aussi d'un record historique.

Poursuite des efforts en Recherche et Développement

En 2012, le groupe MGI COUTIER a continué à consacrer des ressources importantes en matière de Recherche & Développement.

Les frais de Recherche et Développement se sont élevés à 31,5 millions d'euros, soit 4,7% du chiffre d'affaires consolidé, à comparer à 27,4 millions d'euros en 2011.

Ces frais de Recherche et Développement ont été comptabilisés en charges de la période, ceux-ci ne remplissant pas l'ensemble des critères prévus par les normes comptables pour être immobilisés.

Le groupe a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche à hauteur de 4,3 millions d'euros (2,6 millions en 2011).

Les principaux axes de Recherche & Développement visent à apporter des réponses aux problématiques environnementales et notamment :

- la prévention et le traitement des émissions polluantes,
- la réduction des émissions de CO₂ (en concevant des pièces plus légères),
- la mise en place de solutions compatibles avec les biocarburants ou répondant aux exigences des véhicules hybrides ou électriques,
- l'éco-conception et le recyclage des produits.

Perspectives favorables pour 2013

Le groupe MGI COUTIER reste extrêmement attentif à préserver ses performances économiques et financières.

L'exercice 2013 devrait afficher une activité en croissance grâce à la poursuite d'une dynamique favorable de la Division AVON AUTOMOTIVE, notamment en Amérique du Nord ce qui pourrait permettre de compenser le nouveau recul attendu de l'activité en Europe. La rentabilité devrait également s'améliorer grâce principalement à une diminution des pertes sur les entités déficitaires en 2012.

MGI COUTIER SA (Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance)

Commentaires sur les Comptes sociaux & faits marquants

Pour rappel, les comptes sociaux ont été établis conformément aux principes comptables applicables en France.

Le chiffre d'affaires s'élève à 254,1 millions d'euros, en diminution de 13,0% par rapport à l'année précédente. La société MGI COUTIER a bénéficié du démarrage ou de la montée en puissance de nouveaux produits issus de sa Recherche & Développement mais elle a été pénalisée par la chute du marché automobile. Le chiffre d'affaires réalisé avec les filiales étrangères de MGI COUTIER représente 25,8 millions d'euros soit 10,2% de son activité (8,6% en 2011).

La valeur ajoutée s'élève à 83,0 millions d'euros en diminution de 13,0% par rapport à l'année précédente. L'environnement concurrentiel est demeuré particulièrement difficile mais le taux de valeur ajoutée a pu être préservé.

Les impôts et taxes s'élèvent à 4,3 millions d'euros, en diminution de 4,7% par rapport à l'exercice précédent.

Les charges de personnel s'élèvent à 72,5 millions d'euros et représentent 28,5% du chiffre d'affaires contre 25,0% en 2011. La société est pénalisée par quelques établissements qui ont connu une activité particulièrement faible sur l'exercice et par les ressources qui ont été mises en œuvre sur la Division MÉCATRONIC pour assurer les études & développements du SCR.

L'excédent brut d'exploitation s'élève à 6,2 millions d'euros, en diminution de 64,8% par rapport à l'exercice précédent. Il s'agit du plus faible montant des dix dernières années.

Les dotations aux amortissements, à 7,1 millions d'euros, sont en diminution de 5,4% compte tenu des investissements limités réalisés sur les exercices 2008, 2009 et 2010.

Les reprises nettes (dotations) aux provisions s'élèvent à 1,5 million d'euros contre 0,4 million en 2011. Sur l'exercice, la société n'a été confrontée à aucun sinistre majeur.

Compte tenu des éléments précédents, le résultat d'exploitation s'élève à 0,4 million d'euros contre 10,5 millions d'euros en 2011.

Le résultat financier s'élève à +49,0 millions d'euros contre -3,9 millions d'euros en 2011. La société a bénéficié sur l'exercice 2012 du versement d'un dividende exceptionnel de AVON AUTOMOTIVE HOLDINGS INC d'un montant de 49,0 millions d'euros.

Le résultat exceptionnel s'élève à +0,1 million d'euros contre -4,2 millions d'euros en 2011.

La société affiche sur l'exercice un produit d'impôt sur les bénéfices de 3,7 millions d'euros contre 2,2 millions d'euros sur l'exercice précédent. Un crédit d'impôt recherche a été constaté à hauteur de 4,3 millions d'euros (2,6 millions d'euros en 2011).

Compte tenu des éléments précédents, le résultat net de la société s'élève à +53,2 millions d'euros contre +4,6 millions d'euros en 2011.

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles ressortent à 15,4 millions d'euros, en très forte augmentation par rapport à l'exercice précédent (13,6 millions d'euros). Cette évolution des

investissements est directement liée aux prises de commandes nouvelles et à la nécessité de renouveler le parc machines.

Les acquisitions d'immobilisations financières s'élèvent à 100,6 millions d'euros et correspondent principalement au reclassement des comptes courants avec les entités AVON AUTOMOTIVE au sein du Groupe MGI COUTIER.

Compte tenu des éléments précédents, l'endettement net de MGI COUTIER (dettes financières + dettes auprès des associés – Disponibilités & Valeurs Mobilières de Placement) s'élève à 96,1 millions d'euros contre 84,8 millions d'euros en 2011. Ce niveau d'endettement semble très raisonnable par rapport à la taille et à la rentabilité du groupe.

Les capitaux propres avant répartition du résultat s'élèvent à 140,3 millions d'euros contre 88,1 millions d'euros sur l'exercice précédent.

Selon le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, les sociétés doivent publier dans leur rapport de gestion la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance (Code de commerce, article D. 441-4 nouveau). Les dettes fournisseurs s'élevaient à 30,1 millions d'euros au 31 décembre 2012 (hors factures non parvenues) (31,6 millions d'euros au 31 décembre 2011). Sur ce montant, 1,3 million d'euros étaient échus (1,3 million fin 2011). Pour le solde des dettes non échues, 16,4 millions étaient à échoir à un mois (18,8 millions en 2011), 9,5 millions d'euros étaient à échoir à deux mois (7,4 millions en 2011), 2,7 millions d'euros étaient à échoir à trois mois (3,9 millions en 2011) et 0,2 million d'euros étaient à échoir à plus de trois mois (0,2 million en 2011).

Informations sociales

Effectif moyen

| | 2012 | 2011 |
|--------------|--------------|--------------|
| Cadres | 294 | 266 |
| ETAM | 686 | 674 |
| Ouvriers | 787 | 872 |
| Total | 1.767 | 1.812 |

Effectifs au 31 décembre 2012

| | 2012 | Part des femmes |
|--------------|--------------|-----------------|
| Cadres | 300 | 18,67% |
| ETAM | 682 | 32,55% |
| Ouvriers | 762 | 59,84% |
| Total | 1.744 | 42,09% |

Mouvements de personnel – Départs

| Départs | 2012 | 2011 |
|---------------------------|------------|------------|
| Naturels | 133 | 223 |
| Licenciements et Ruptures | 52 | 50 |
| Retraite | 14 | 16 |
| Total | 199 | 289 |

Mouvements de personnel – Recrutements

| Embauches | 2012 | 2011 |
|--------------|------------|------------|
| CDI | 81 | 92 |
| CDD | 98 | 138 |
| Total | 179 | 230 |

Autres informations à caractère social

| | 2012 | 2011 |
|---|--------|--------|
| Total des charges de personnel (en milliers d'euros) | 72.508 | 73.181 |
| Sommes consacrées à la formation (en pourcentage de la masse salariale) | 2,24% | 1,91% |

Informations environnementales

Les informations relatives à l'exercice 2012 incluent les sites étrangers suivants : Birmingham (Angleterre), Bursa (Turquie), Mateur (Tunisie), Timisoara (Roumanie) & Vigo (Espagne).

Consommation des ressources

| Consommations | 2012 | 2011 |
|---|--------|---------------------------------|
| Eau (m ³) | 44.893 | 49.443 |
| Matières premières Plastiques (tonnes) | 12.418 | 14.717 |
| Matières premières Métalliques (tonnes) | 18.237 | 21.452 |
| Electricité (Mwh) | 47.977 | 49.568 |
| Gaz (Mwh) | 9.402 | Non disponible sous cette unité |
| Fuel (m ³) | 281 | 299 |

Déchets

| Consommations | 2012 | 2011 |
|---|-------|-------|
| Déchets industriels banals produits (tonnes) | 3.444 | 3.358 |
| Déchets industriels spéciaux produits (tonnes) | 411 | 543 |
| Coûts totaux induits par la gestion des déchets (milliers d'euros) | 282 | 292 |
| Gains obtenus grâce à la revalorisation des déchets (hors déchets métalliques) (milliers d'euros) | 347 | 302 |

Autres informations sur l'environnement

| | 2012 | 2011 |
|---|------|------|
| Investissements réalisés pour la protection de l'environnement (en milliers d'euros) | 204 | 835 |
| Provisions et garanties pour risques en matière d'environnement | - | - |
| Indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement | - | - |
| Sites français certifiés ISO 14001 | Tous | Tous |

Actionnariat & Bourse

Nous portons à votre connaissance les participations significatives tant en capital qu'en droits de vote, arrêtées au 31 décembre 2012.

| Actionnaires | Actions | % du capital | % des droits de vote |
|--|------------------|---------------------|-----------------------------|
| Sté COUTIER JUNIOR | 1.533.117 | 57,33 | 57,39 |
| Sté COUTIER SENIOR | 325.948 | 12,18 | 12,20 |
| MM André et Roger COUTIER, succession Joseph COUTIER | 10 | 0,00 | 0,00 |
| Autres dirigeants personnes physiques | 4.294 | 0,16 | 0,16 |
| BNP/PARIBAS BESTINVER GESTION SGIIC SA | 136.497 | 5,10 | 5,11 |
| et autres fonds | 282.854 | 10,58 | 10,59 |
| FINANCIERE DE L'ECHIQUIER 2 fonds : AR2I | 49.600 | 1,85 | 1,85 |
| Public & Salariés | 339.278 | 12,68 | 12,70 |
| Actions auto-détenues | 2.506 | 0,09 | 0,00 |
| Total | 2.674.104 | 100,00 | 100,00 |

MGI COUTIER est cotée sur le Compartiment C d'Euronext Paris au Continu depuis le 4 avril 2011 sous le code valeur FR 00000 53027. Le cours de clôture le plus haut atteint au cours de l'exercice écoulé a été de 44,90 euros (en février 2012), le cours de clôture le plus bas de 29,21 euros (en septembre 2012). Le cours de clôture au 31 décembre 2012 était de 36,94 euros ce qui valorisait le groupe MGI COUTIER à 98,8 millions d'euros. Les volumes totaux échangés sur l'année se sont élevés à 211.822 titres, en diminution de 16,8% par rapport à l'exercice précédent pour un nombre total de transactions de 4.080, en diminution de 3,8%.

Mandats exercés dans d'autres sociétés

Conformément aux dispositions prévues par la loi, nous portons à votre connaissance les fonctions exercées et intérêts détenus dans d'autres sociétés y compris étrangères et du groupe par les dirigeants et associés de MGI COUTIER.

| Dirigeant concerné | Fonctions exercées et intérêts détenus dans d'autres sociétés y compris étrangères et du groupe | | |
|--|--|--|---|
| | Dénomination ou raison sociale | Forme juridique, ville & pays du siège social | Fonctions exercées |
| COUTIER André, né le 15/02/1949 | COUTIER JUNIOR | SA (Champfromier - France) | Administrateur |
| | POLE EUROPEEN DE PLASTURGIE | SAS (Oyonnax - France) | Représentant permanent de MGI COUTIER – |

| | | | |
|---|--|--|---|
| | MGI COUTIER ESPAÑA | S.L. (Vigo - Espagne) | Président du Conseil d'Administration |
| | MGI COUTIER ITALIA | S.R.L. (Asti - Italie) | Président du Conseil d'Administration |
| | MGI COUTIER UK | LTD (Minworth - Grande- Bretagne) | Représente MGIC administrateur |
| | MGI COUTIER MAKINA | Anonim Sirketi (Bursa - Turquie) | Administrateur Vice-Président du CA |
| | MGI COUTIER MEJICO | SA de CV (Saltillo - Mexique) | Président du Conseil d'Administration |
| | NINGBO MGI COUTIER AUTO PLASTICS M.E.I.P.L. | CO LTD (Cixi - Chine) | Administrateur |
| | MGI COUTIER ROM | Private Limited (Pune - Inde) | Administrateur |
| | MGI COUTIER ROM | SRL (Timisoara - Roumanie) | Président du Conseil d'Administration |
| | AVON AUTOMOTIVE HOLDINGS | INC (Cadillac – Michigan – USA) | Administrateur Vice-President |
| | AVON AUTOMOTIVE A.S. | A.S. (Rudnik – Tchèquie) | Président du Conseil de Surveillance |
| | COUTIER JUNIOR | SA (Champfromier - France) | Administrateur puis Président du CA depuis 23/12/08 |
| | COUTIER SENIOR | Société Civile (Champfromier - France) | Gérant |
| COUTIER Roger, né le 18/10/1952 | MGI COUTIER ITALIA | S.R.L. (Asti - Italie) | Administrateur |
| Président du Conseil de Surveillance | MGI COUTIER ARGENTINA | S.A. (Cordoba - Argentine) | Administrateur Suppléant |
| | MGI COUTIER UK | LTD (Minworth - Grande- Bretagne) | Administrateur |
| | MGI COUTIER ESPAÑA | S.L. (Vigo - Espagne) | Administrateur |
| COUTIER Matthieu, né le 25/5/1975 | COUTIER JUNIOR | SA (Champfromier - France) | Administrateur |

| | | | |
|---|-----------------------------------|---|---|
| Membre du Directoire | AVON AUTOMOTIVE HOLDINGS | INC (Cadillac – Michigan – USA) | Administrateur Président et Secrétaire |
| | AVON AUTOMOTIVE DEUTSCHLAND | GMBH (Stuttgart Allemagne) | Administrateur |
| | AVON AUTOMOTIVE A.S. | A.S. (Rudnik – Tchèque) | Administrateur |
| | INDUSTRIAL FLEXO SL | S.L (Sant Just Desvern Espagne) | Administrateur |
| TABORIN Henri, né le 11/05/1947 Membre du Directoire jusqu’au 30/6/2012 départ en retraite 1/7/2012 Fin de ses mandats Groupe MGI COUTIER à compter du 1/7/2012 A été remplacé par Jean-François VILLANEAU | UPTURN VENTURE | SA (Croissy- Beaubourg - France) | Président du Conseil d’Administration |
| | MGI COUTIER ITALIA | S.R.L. (Asti - Italie) | Administrateur délégué |
| | MGI COUTIER UK | LTD (Minworth – Grande- Bretagne) | Administrateur |
| | MGI COUTIER TUNISIE | SARL (Mateur - Tunisie) | Gérant |
| | MGI COUTIER MEJICO | SA de CV (Saltillo - Mexique) | Administrateur |
| | M.E.I.P.L. | Private Ltd (Pune - Inde) | Administrateur |
| | MGI COUTIER ROM | SRL (Timisoara - Roumanie) | Administrateur |
| MGI COUTIER ENGINEERING | Private Ltd (Pune - Inde) | Administrateur | |
| MGI COUTIER ILIA | CO PJS (Ghaemshahr - Iran) | Représente MGIC Administrateur et Vice- Président | |

| | | | |
|---|--|-------------------------------------|--|
| VILLANEAU Jean-François Né le 22/10/1960 | MGI COUTIER ROM | SRL (Timis - (Roumanie) | Administrateur |
| | MGI COUTIER ILIA | CO PJS (Ghaemshahr – Iran) | Président du Conseil d'Administration |
| | MGI COUTIER ENGINEERING | PVT LTD (Chakan Pune Inde) | Administrateur |
| | MGI COUTIER FINANCE | LTD (Chippenham Royaume-Uni) | Administrateur |
| THOMASSET Jean-Louis, né le 04/01/1965 | MGI COUTIER ESPAÑA | S.L. (Vigo - Espagne) | Administrateur Vice-Président |
| | MGI COUTIER MAKINA | Anonim Sirketi (Bursa - Turquie) | Administrateur |
| | MGI COUTIER MEJICO | SA de CV (Saltillo - Mexique) | Administrateur Vice-Président du CA |
| | NINGBO MGI COUTIER AUTO PLASTICS | CO LTD (Cixi - Chine) | Administrateur |
| Membre du Directoire | MGI COUTIER ARGENTINA | SA (Cordoba - Argentine) | Administrateur suppléant |
| MILLET Bertrand, né le 9/01/1948 | FRANCAISE DE FIXATION | SA (Lyon - France) | Administrateur |
| | COMPAGNIE DU RAIL | SA (Lyon - France) | Administrateur |
| Membre du Conseil de Surveillance | | | |
| SEVE Jean- Claude, né le 15/02/1944 | S2M FINANCIERE | SA (Lyon - France) | Président et Directeur Général |
| | MONNET SEVE | SA (Outriaz - France) | Président du conseil d'Administration |
| | RICHOMME | SA (Blain - France) | Président du Conseil d'Administration |
| | BOIS & SCIAGES DE SOUGY | SA (Sougy - France) | Président du Conseil de Surveillance |
| | SOJAG | SA (Sens - France) | Directeur Général |
| | ALFAJE | SA (Sens - France) | Administrateur |
| JOB, Nicolas né le 02/02/1955 | NJ CONSULTING | SARL | Gérant |
| Membre du Conseil de Surveillance | | | |

Informations concernant la rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les rémunérations brutes versées individuelles des mandataires sociaux y compris avantages en nature et jetons de présence :

| | Exercice 2012 | | Exercice 2011 | |
|---|---------------|-----------|---------------|---------|
| | Dus | Versés | Dus | Versés |
| Membres du Directoire | | | | |
| Rémunération fixe | 1.115.669 | 1.115.669 | 907.121 | 907.121 |
| Rémunération variable | 180.779 | 238.376 | 156.284 | 171.850 |
| Rémunération exceptionnelle | - | - | - | - |
| Avantages en nature | 10.163 | 10.163 | 8.995 | 8.995 |
| Membres du Conseil de Surveillance | | | | |
| Rémunération fixe | 358.489 | 358.489 | 318.485 | 318.485 |
| Rémunération variable | - | - | - | - |
| Rémunération exceptionnelle | - | - | - | - |
| Avantages en nature | 1.554 | 1.554 | 1.458 | 1.458 |

Par personne

| | Exercice 2012 (versés) | Exercice 2011 (versés) |
|-------------------------|---------------------------|---------------------------|
| André COUTIER | 380.429 | 379.849 |
| Roger COUTIER | 312.043 | 249.553 |
| Henri TABORIN | 303.449 | 290.415 |
| Jean-Louis THOMASSET | 297.168 | 298.042 |
| Mathieu COUTIER | 138.363 | 119.660 |
| Jean-François VILLANEAU | 244.799 | - |
| Autres personnes | 48.000 | 66.750 |

Nous vous précisons par ailleurs qu'aucun dirigeant ne bénéficie d'avantages particuliers en matière de retraite (régimes complémentaires en sus des régimes obligatoires). Les rémunérations font l'objet d'un examen par le Comité des Rémunérations, la partie variable étant attribuée en fonction d'objectifs quantitatifs et qualitatifs.

Conformément aux recommandations de l'AMF du 12 juillet 2010, il est indiqué que le niveau de réalisation des critères quantitatifs et qualitatifs a été établi de manière précise mais, que pour des raisons de confidentialité, il n'est pas rendu public.

Opérations réalisées sur les titres de la société

Conformément à la loi, nous portons à votre connaissance qu'aucun dirigeant n'a, à titre individuel, réalisé d'opérations en 2012 sur les titres de la société. Concernant les personnes qui leur sont étroitement liées, nous vous informons que la société COUTIER JUNIOR a acquis 32.000 titres de MGI COUTIER le 25 janvier 2012.

Par ailleurs, conformément à la loi, nous portons à votre connaissance les actions acquises et revendues sur l'exercice 2012 dans le cadre du contrat de liquidité et d'animation avec GILBERT DUPONT mis en œuvre depuis le 11 juillet 2011 suivant autorisation de l'assemblée du 30 juin 2011 et du 22 juin 2012.

| Mois de | Nombre de titres achetés | Nombre de titres vendus | Solde de titres en fin de mois | Cours moyen (en euros) | Valeur en fin de mois (en euros) |
|----------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------------|------------------------|----------------------------------|
| Janvier 2012 | 5.316 | 5.385 | 2.520 | 37,25 | 93.870,00 |
| Février 2012 | 5.014 | 5.474 | 2.060 | 40,15 | 82.709,00 |
| Mars 2012 | 4.460 | 3.718 | 2.802 | 40,12 | 112.416,24 |
| Avril 2012 | 6.047 | 4.679 | 4.170 | 34,75 | 144.907,50 |
| Mai 2012 | 4.188 | 5.267 | 3.091 | 33,98 | 105.032,18 |
| Juin 2012 | 2.588 | 3.238 | 2.441 | 31,74 | 77.477,34 |
| Juillet 2012 | 2.518 | 2.912 | 2.047 | 33,30 | 68.165,10 |
| Août 2012 | 3.949 | 2.191 | 3.805 | 30,50 | 116.052,50 |
| Septembre 2012 | 4.378 | 6.500 | 1.683 | 36,79 | 61.917,57 |
| Octobre 2012 | 4.994 | 3.187 | 3.490 | 33,00 | 115.170,00 |
| Novembre 2012 | 3.366 | 3.255 | 3.601 | 33,15 | 119.373,15 |
| Décembre 2012 | 3.187 | 4.282 | 2.506 | 36,94 | 92.571,64 |

Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L.225-100-3 du Code de commerce, nous vous apportons les précisions suivantes :

- La structure du capital ainsi que les participations directes connues dans le capital de MGI COUTIER SA sont décrites ci-avant et ci-après.
- Il existe une action de concert au sens de l'article 233-10 du Code de commerce entre les sociétés COUTIER JUNIOR SA, COUTIER SENIOR (sociétés holdings familiales contrôlées par Messieurs André, Roger, les héritiers de Joseph COUTIER et leur famille), et Messieurs André, Roger et les héritiers de Joseph COUTIER, qui représentent 69,51% du capital et des droits de vote. Ces actionnaires ont passé une convention par laquelle ils ont décidé de se concerter pour mettre en œuvre une politique commune d'actionnaires vis-à-vis de la société. Cette convention a fait l'objet des déclarations réglementaires auprès des autorités de tutelle qui en ont assuré la publicité (Avis SBF n° 94-2365 du 29 juillet 1994). La durée de ce pacte d'actionnaires est de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de cinq ans chacune à moins que l'une des parties ne mette fin à son engagement avant l'expiration de la période. Les membres restant dans le pacte continueraient, dans ce cas, à être tenus par les obligations qui en résultent.
- Il n'existe pas de droit de vote double.
- Les statuts de la société ne comportent aucune particularité, notamment en ce qui concerne les règles de nomination et de révocation des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et les règles régissant la gestion des pouvoirs au sein de ces organes.
- La modification des statuts de la société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Informations sur les prises de participation ou de contrôle

Sur l'exercice écoulé, MGI COUTIER n'a pas effectué de prise de contrôle de nouvelles sociétés mais a procédé à une augmentation de sa participation dans le capital de deux entités du Groupe.

Sur MGI COUTIER UK, MGI COUTIER SA a souscrit à une augmentation de capital de 1.000 GBP pour porter le capital de la filiale de 5.400.000 GBP à 5.401.000 GBP par la création de 100 actions nouvelles de valeur nominale de 10 GBP suite à un transfert de créances détenues par la société mère MGI COUTIER SA sur AVON AUTOMOTIVE HOLDINGS INC à sa filiale MGI COUTIER UK LTD.

Sur MGI COUTIER ENGINEERING PVT LTD, MGI COUTIER SA a souscrit à une augmentation de capital de 55.000.000 INR pour porter le capital de 30.000.000 INR à 85.000.000 INR soit la création de 11.000 actions nouvelles de 5.000 INR de valeur nominale au moyen d'un versement par MGI COUTIER SA de 100.000 euros et la transformation en capital d'une partie du prêt pour investissement consenti début 2012 par MGI COUTIER SA à sa filiale et non utilisé en investissements soit une valeur de 682.100 euros.

Gestion des risques

Il n'y a pas de facteurs de risques spécifiques au groupe MGI COUTIER, les principaux risques étant inhérents à une activité réalisée en quasi-totalité dans le domaine des équipements automobiles de première monte. Une présentation détaillée des principaux facteurs de risques identifiés figure dans l'annexe aux comptes consolidés (note 26).

Evénements survenus entre la date de la clôture et la date d'arrêté des comptes

Aucun événement significatif n'est survenu sur cette période.

Délégations de pouvoirs

Conformément aux dispositions prévues par la loi, nous vous informons qu'aucune délégation de pouvoir accordée par une assemblée générale des actionnaires au Directoire ne demeure en cours de validité à ce jour (en dehors du contrat d'animation).

Propositions

Nous vous demandons d'approuver les opérations traduites par les comptes de résultat et les bilans qui vous sont soumis, puis de statuer sur l'affectation de résultat de l'exercice qui s'élève, comme nous vous l'avons indiqué dans ce rapport, à 53 207 387,65 euros. Le Directoire vous propose de distribuer un dividende de 0,50 euro net au titre de l'exercice écoulé et d'affecter le solde en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous précisons que les montants du dividende mis en distribution correspondant au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

| Exercice clos le | Dividende par action (en euros) | Revenu éligible ou non à l'abattement |
|------------------|---------------------------------|---|
| 31 décembre 2009 | 0,47 | Réfaction de 40 % lorsque celle-ci était applicable |
| 31 décembre 2010 | 0,50 | Réfaction de 40 % lorsque celle-ci était applicable |
| 31 décembre 2011 | 0,50 | Réfaction de 40 % lorsque celle-ci était applicable |

Conformément aux dispositions de l'article 223 quarter du code général des impôts, nous vous demandons d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39.4 dudit code, qui s'élèvent à un montant de 12.726 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 4.242 euros.

Nous vous proposons de reconduire le contrat de liquidités mis en place l'année dernière afin de réduire la volatilité et d'augmenter la liquidité de l'action MGI COUTIER. Les ressources consacrées à ces opérations demeurent limitées au strict nécessaire avec un maximum de 0,5% du capital de la société.

Le montant proposé pour les jetons de présence demeure inchangé à 45.000 euros.

Les projets de résolutions qui vous sont présentés reprennent les éléments de notre rapport. Nous vous demandons de bien vouloir les approuver, et vous remercions de votre confiance et de votre fidélité à la société.

État de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, le présent rapport doit rendre compte de l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice et doit établir la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce dans le cadre du plan d'épargne entreprise prévu par les articles L. 443-1 à L. 443-9 du Code du travail et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise. Sont également prises en compte les actions détenues directement par les salariés durant les périodes d'incessibilité prévues aux articles L. 225-194 et L. 225-197, à l'article 11 de la loi n° 86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités des privatisations et à l'article L. 442-7 du Code du travail.

A notre connaissance, les salariés détiennent moins de 1% du capital de la société.

Il convient de vous informer qu'afin de nous conformer aux dispositions légales actuellement applicables du Code de commerce introduites sur l'Epargne salariale, nous sommes conduits à inscrire à l'ordre du jour le projet de réserver aux salariés de la société, une augmentation de capital en numéraire dans les conditions de l'article L 3332-18 du Code du travail. En conséquence cette décision entraînerait la renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

Si votre assemblée souhaitait réaliser cette opération, nous vous proposerions de déléguer au Directoire tous pouvoirs à effet de décider, dans un délai de cinq ans à compter du jour de l'assemblée, d'augmenter le capital social de la Société dans les proportions et aux époques qu'il déterminerait mais dans la limite de 3 % du capital social actuel de la société, au bénéfice des adhérents du plan d'épargne d'entreprise, dans les conditions déterminées par l'article L 3332-18 du Code de travail.

Le prix des actions émises serait déterminé en fonction de la valeur nominale des actions de la société à chaque exercice par le Directoire sous le contrôle des Commissaires aux comptes dans le respect des règles visées à l'article L 3332-18 du Code de travail.

Ce projet vous est présenté pour satisfaire à une obligation légale mais votre Directoire ne le jugeant pas opportun, propose de ne pas augmenter le capital social à ce titre.

Renseignements concernant les filiales et participations

| (en milliers d'euros) | Capitaux propres avt affectation des résultats | Quote-part du capital détenu (%) | Valeur comptable des titres détenus | |
|---|---|---|--|----------------|
| | | | Brute | Nette |
| Détentions MGI COUTIER et ses filiales | | | | |
| SCI PAYS DE BRAY SUD | 144 | 100,00 | 762 | 762 |
| MGI COUTIER ITALIA | (44) | 100,00 | 50 | - |
| MGI COUTIER TUNISIE | 11.858 | 100,00 | 4.424 | 4.424 |
| NINGBO MGI COUTIER | 12.712 | 100,00 | 4.658 | 4.658 |
| MGI COUTIER ARGENTINA | 1.158 | 100,00 | 12.658 | 1.158 |
| MGI COUTIER BURSA | 8.105 | 100,00 | 6.721 | 6.721 |
| MGI COUTIER BRASIL | (2.960) | 100,00 | 5.118 | - |
| MGI COUTIER UK LTD | 105.388 | 100,00 | 96.517 | 96.517 |
| MGI COUTIER ESPAÑA | 18.777 | 100,00 | 4.772 | 4.772 |
| MGI COUTIER MEJICO | (11.441) | 100,00 | 6 | - |
| MEIPL | 2.767 | 50,00 | 750 | 750 |
| MGI COUTIER ROM | 6.971 | 100,00 | 1.963 | 1.963 |
| MGI COUTIER ILIA | 674 | 50,00 | 1.164 | 335 |
| DEPLANCHE FABRICATION | 1.083 | 100,00 | 895 | 895 |
| AVON AUTOMOTIVE HOLDINGS INC | (5.741) | 100,00 | 28.402 | 28.402 |
| AVON POLYMERES France | (8.887) | 100,00 | - | - |
| MGI COUTIER ENGINEERING | 6 | 99,00 | 959 | 197 |
| Autres | - | - | 58 | 10 |
| Total | 140.570 | - | 169.877 | 151.564 |

| (en milliers d'euros) | Avances accordées brutes (1) (2) | Chiffre d'affaires au 31.12.12 | Résultat net au 31.12.12 | Dividendes versés par la société en 2012 | Cautions et Avals |
|---|---|---|-----------------------------------|---|----------------------|
| Détentions MGI COUTIER et ses filiales | | | | | |
| SCI PAYS DE BRAY SUD | (163) | 95 | 47 | - | - |
| MGI COUTIER ITALIA | 16 | - | - | - | - |
| MGI COUTIER TUNISIE | (4.974) | 25.611 | 1.356 | - | 1.050 |
| NINGBO MGI COUTIER | 684 | 10.459 | 1.523 | - | - |
| MGI COUTIER ARGENTINA | 2.287 | 15.295 | 2.125 | - | - |
| MGI COUTIER BURSA | - | 28.550 | 1.513 | - | - |
| MGI COUTIER BRASIL | 4.626 | 14.062 | (1.100) | - | - |
| MGI COUTIER UK LTD | (10.222) | 18.742 | 1.283 | - | - |
| MGI COUTIER ESPAÑA | (9.519) | 43.731 | 1.387 | - | 12.000 |
| MGI COUTIER MEJICO | 11.464 | - | - | - | - |
| MEIPL | - | 12.056 | (835) | - | 344 |
| MGI COUTIER ROM | 3.893 | 22.727 | 2.198 | - | - |
| MGI COUTIER ILIA | 2.435 | 3.008 | 523 | - | - |
| DEPLANCHE FABRICATION | (345) | 2.336 | 269 | - | - |
| AVON AUTOMOTIVE | (8.000) | 5.387 | (943) | - | - |
| HOLDINGS INC | | | | | |
| AVON POLYMERES FRANCE | - | 20.433 | (3.371) | - | - |
| MGI COUTIER ENGINEERING | 734 | 341 | (699) | - | - |
| Autres | 9.144 | - | - | - | - |
| Total | 2.060 | 222.833 | 5.276 | - | 13.394 |

(1) montants nets dont : créances 35.283 milliers d'euros
dettes (33.223) milliers d'euros
Total 2.060 milliers d'euros

(2) Créances sur les filiales brésilienne et mexicaine dépréciées respectivement à hauteur de 2.960 K€ et 11.456 K€.

***ATTESTATION DE LA PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE
DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL***

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-avant, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

*André COUTIER
Président du Directoire*

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

à l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire et Extraordinaire du 27 juin 2013

Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord le Conseil vous informe des bonnes relations entretenues, tout au long de l'exercice, avec le Directoire qui lui a transmis régulièrement les rapports d'activité et toutes les informations nécessaires, permettant au Conseil d'accomplir avec toutes les diligences requises sa mission de contrôle permanent.

Dans ce prolongement, le Directoire nous a présenté les comptes sociaux de l'exercice 2012, les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion établi sur les comptes et les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 font apparaître les principaux postes suivants :

| (en milliers d'euros) | Comptes consolidés | Comptes sociaux |
|------------------------------|---------------------------|------------------------|
| Total du bilan | 383.481 | 302.068 |
| Chiffre d'affaires | 669.890 | 254.101 |
| Résultat de l'exercice | 28.329 | 53.207 |

Au cours de cet exercice, l'activité a été notamment marquée par :

- l'intégration de la société DEPLANCHE FABRICATION et du groupe AVON AUTOMOTIVE,
- la poursuite des actions en matière d'organisation, de systèmes et d'efficience,
- la poursuite des efforts de Recherche & Développement.

Le Conseil de Surveillance a été avisé par le Directoire que, pour 2013, le groupe MGI COUTIER s'attachera à approfondir l'intégration du groupe AVON AUTOMOTIVE et poursuivra son plan de développement mis en place ces dernières années tout en restant extrêmement attentif à préserver ses performances économiques et financières.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du Directoire que les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

En définitive, nous vous demandons d'approuver toutes les résolutions qui vont vous être présentées.

*Monsieur Roger COUTIER
Président du Conseil de Surveillance*

RAPPORT SUR LE CONTROLE INTERNE ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Exercice clos le 31 décembre 2012

Chers Actionnaires,

La loi du 1^{er} août 2003 relative à la sécurité financière a, pour les sociétés anonymes, renforcé les obligations d'informations à destination tant des actionnaires que des tiers.

La communication sur les modalités de fonctionnement de la société anonyme est donc par ce texte érigée en principe et ce afin de renforcer la confiance des investisseurs.

Dans ce contexte, le législateur a souhaité que vous puissiez connaître les processus et méthodes de travail des organes dirigeants.

Le présent rapport a ainsi pour objectif de rendre compte :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil de Surveillance ;
- des éventuelles limitations que votre Conseil de Surveillance a apportées aux pouvoirs du Président du Directoire ;
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Et ce, en application des dispositions de l'article L.225-68, dernier alinéa, du Code de Commerce.

J'ai donc l'avantage, en ma qualité de Président du Conseil de Surveillance, de vous soumettre le présent rapport.

En ce qui concerne les conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil de Surveillance

Il est rappelé que votre Conseil de Surveillance est composé des six membres suivants :

- Monsieur Roger COUTIER, Président du Conseil de Surveillance, dont le mandat a été renouvelé pour trois ans par l'Assemblée Générale du 28 Juin 2010
- Monsieur Paul DEGUERRY, Vice-Président du Conseil de Surveillance, dont le mandat a été renouvelé pour trois ans par l'Assemblée Générale du 28 Juin 2010
- Monsieur Bertrand MILLET, dont le mandat a été renouvelé pour trois ans par l'Assemblée Générale du 28 Juin 2010
- Monsieur Jean-Claude SEVE, dont le mandat a été renouvelé pour trois ans par l'Assemblée Générale du 28 Juin 2010
- COUTIER JUNIOR SA personne morale qui a nommé en représentant permanent : Madame Geneviève COUTIER, dont le mandat a été renouvelé pour trois ans par l'Assemblée Générale du 28 Juin 2010.
- Monsieur Nicolas JOB qui a été nommé pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2013.

Au cours de l'exercice 2012, votre Conseil de Surveillance s'est réuni six fois : les 9 Février 2012, 26 Avril 2012, 30 Août 2012, 29 Octobre 2012, 11 Décembre 2012 à 14h30 et le 11 Décembre 2012 à 15h00.

L'article 16 alinéa 5 des statuts prévoit que le « Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige » et au moins deux fois par an. Il est en outre rappelé que, « conformément à la loi et à l'article 16 alinéa 4 des statuts de la société, le Président du Conseil de Surveillance organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale ». A cette fin, en ma qualité de Président du Conseil de Surveillance, je suis à l'initiative des convocations de votre Conseil de Surveillance et de la détermination des points à l'ordre du jour en fonction soit des impératifs légaux ou réglementaires, soit des obligations qui m'incombent en vertu des procédures et limitations de pouvoir en vigueur.

En ma qualité de Président du Conseil de Surveillance, je suis tenu d'adresser à chaque membre de votre Conseil de Surveillance une convocation dans laquelle sont indiqués les jours, heures et lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour détaillé.

Tous les documents permettant l'examen complet des différents points à l'ordre du jour sont adressés en même temps que la convocation (rapports, projet de procès-verbal de la réunion, ...).

Au jour de la réunion du Conseil de Surveillance, en qualité de Président du Conseil de Surveillance, je me charge de faire signer la feuille de présence par chaque membre présent.

Les délibérations de votre Conseil de Surveillance sont adoptées selon les conditions de quorum et de majorité prévues par les statuts de la société.

Conformément à la loi et à l'article 16 alinéa 5 des statuts de la société, les délibérations du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial et sur des feuilles mobiles. En ma qualité de Président du Conseil de Surveillance, je m'assure dès lors de faire retranscrire sur le registre spécial toutes les délibérations de votre Conseil de Surveillance et de faire signer chaque membre.

Le Conseil de Surveillance a constitué en son sein des comités destinés à améliorer le fonctionnement du Conseil et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions. Le Conseil a ainsi constitué les comités permanents suivants : le Comité Stratégique, le Comité des Rémunérations et le Comité d'Audit.

Le Comité Stratégique est composé de cinq membres : Messieurs Roger COUTIER, Paul DEGUERRY, Bertrand MILLET, Nicolas JOB et Jean-Claude SEVE. Au cours de l'exercice 2012, il s'est réuni à cinq reprises. Le Comité Stratégique a pour mission :

- d'exprimer au Conseil son avis sur les axes stratégiques de la société et du groupe, et sur toute autre question stratégique importante dont le Conseil ou son Président le saisit ;
- d'étudier et de formuler son avis au Conseil sur les questions qui lui sont soumises relatives aux opérations significatives d'acquisition et de cession.

Le Comité des Rémunérations est composé de quatre membres : Messieurs Paul DEGUERRY, Bertrand MILLET, Nicolas JOB et Jean-Claude SEVE. Au cours de l'exercice 2012, il s'est réuni une fois. Le Comité des Rémunérations a pour mission :

- d'étudier et de faire des propositions quant à la rémunération des mandataires sociaux ;
- de proposer au Conseil des règles de répartition des jetons de présence ;
- d'examiner toute question que lui soumettrait le Président du Conseil de Surveillance.

Le Comité d'Audit est composé de six membres : Madame Geneviève COUTIER et Messieurs Roger COUTIER, Paul DEGUERRY, Bertrand MILLET, Nicolas JOB et Jean-Claude SEVE. Au cours de l'exercice 2012, il s'est réuni à deux reprises. Le Comité d'Audit est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;

- du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

En application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la Directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le code AFEP-MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfère la société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L.225-37 du Code de Commerce à compter de l'exercice 2008 à l'exception de la règle sur le cumul mandat & contrat de travail en raison des mandats en cours.

En ce qui concerne les éventuelles limitations de pouvoirs apportées à la Direction Générale

Conformément à la loi 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques, la direction de notre société est assumée par Monsieur André COUTIER qui porte le titre de Président du Directoire.

Le Conseil de Surveillance du 11.12.2012 qui a procédé à sa nomination et qui a confirmé ses pouvoirs n'a apporté aucune limite aux pouvoirs du Président du Directoire qui selon la loi dispose, à l'égard des tiers, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil de Surveillance.

En ce qui concerne les procédures de contrôle interne mises en place par la société

Conformément à l'article 117 de la loi 2003-706 du 1er août 2003, complétant l'article L.225-68 du code de commerce, cette partie du rapport est descriptive et ne comporte pas d'évaluation.

Rappel des objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet de :

- veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise.
- vérifier que les informations d'ordre comptable, financières et de gestion qui sont communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de l'entreprise.

L'un des objectifs du dispositif de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de la société et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Le contrôle et la maîtrise des risques liés aux activités de la société reposent sur les principes suivants :

- Une organisation décentralisée en Divisions et Filiales afin de favoriser réactivité et proximité clients ;
- Une procédure budgétaire et de reporting mensuel qui constitue un outil essentiel pour MGI COUTIER dans le pilotage de ses opérations ;
- Une sensibilisation large et fréquente de l'ensemble du personnel aux risques ;
- La mise en place de Directions Fonctionnelles fortes chargées de faire appliquer sur leur périmètre les politiques de l'entreprise et d'en contrôler l'application effective ;
- La spécialisation des sites par famille de produits permettant de renforcer et d'accélérer les courbes d'expérience ;

- La délégation formelle par le Président du Directoire du contrôle et de la maîtrise de certains risques aux Directeurs les plus concernés (Directeurs Fonctionnels et Directeurs Opérationnels) ;
- La séparation des fonctions (entre Opérationnels et Fonctions de support, entre ceux qui engagent des dépenses et ceux qui les enregistrent et les règlent, entre ceux qui font et ceux qui contrôlent, etc.) ;
- La définition d'objectifs correspondant à des meilleures pratiques mondiales ou internes et la mesure régulière de l'écart entre la performance obtenue et ces objectifs ;
- L'implication de l'ensemble des niveaux hiérarchiques et de l'ensemble des sites dans l'amélioration de la performance et dans la maîtrise des activités ;
- L'autorisation préalable de tout investissement supérieur à 3.000€ par le Vice-Président du Directoire en charge des Opérations.

Par ailleurs, le livret d'accueil rappelle les obligations déontologiques de l'ensemble du personnel MGI COUTIER. Il est remis et commenté à chaque salarié lors de son embauche. De plus, chaque site dispose d'un règlement intérieur qui est largement diffusé auprès de l'ensemble du personnel.

Analyse de l'environnement de contrôle interne

a) Description synthétique de l'organisation générale des procédures de contrôle interne

Le Président du Directoire est limité dans ses pouvoirs par le Conseil de Surveillance. Il délègue formellement une partie des pouvoirs qui lui sont conférés aux différents Directeurs.

L'élaboration des procédures est faite par la société. La société distingue deux catégories de procédures : celles relatives à une fonction (exemple des procédures financières) et celles relatives à un processus (livraison, traitement des non-conformités, etc.). Treize processus ont été identifiés au sein de la société (cinq processus orientés clients et huit processus de support ou de management). Ils couvrent l'ensemble des activités de la société (de la promotion de la société auprès de nouveaux clients à l'amélioration de la performance de nos fournisseurs). Cinquante quatre indicateurs obligatoires couvrent ces treize processus et permettent de vérifier la mise en place adéquate de ces modes de fonctionnement et leur performance.

Toutes les procédures sont préalablement approuvées par le Directoire. Leur mise à jour fait également l'objet d'une approbation formelle par les membres du Directoire.

Ces procédures sont disponibles sur un réseau de type Intranet qui permet de les diffuser immédiatement à l'ensemble des personnes concernées.

Des notes de service interne ou de la société peuvent compléter, détailler ou rappeler ces procédures.

Les Directions fonctionnelles, les Pilotes Organisationnels des processus veillent à la bonne application des processus dont ils ont la responsabilité. Ils doivent rendre compte, au minimum une fois par an devant le Directoire des résultats obtenus sur leur périmètre.

La Direction Qualité veille à la bonne application de ces procédures par le contrôle des reportings périodiques et par la réalisation d'audits internes.

La Direction Juridique et Financière s'assure spécifiquement de la bonne application des normes comptables et financières. Elle dispose d'un auditeur interne qui lui est rattaché.

Par ailleurs, un comité d'hygiène et de sécurité existe sur chacun des sites de la société. Chaque comité d'hygiène et de sécurité se réunit régulièrement et a pour but d'étudier, de proposer et de valider toutes les mesures d'hygiène et de sécurité destinées à sauvegarder les personnels et les patrimoines de l'entreprise.

Chaque année, le Directoire consacre deux demi-journées par Division et Filiale :

- une sur la validation des options stratégiques (Produits, Marchés, Clients, Plans d'Actions) dans le cadre des Plans Moyen Terme,
- une sur la validation des options financières à court terme dans le cadre des Budgets et Reprévisions à fin d'année.

Pour chacune des six Divisions, le Directoire consacre une demi-journée chaque année pour la revue et la validation des axes de Recherche et d'Innovation (Produit et/ou Process).

Par ailleurs, depuis 2008, une réunion spécifique d'une demi-journée a été instaurée pour chaque Division et chacune des filiales les plus importantes. Cette réunion est dédiée à la revue des principales actions mises en œuvre en matière de productivité et de celles qui sont prévues au cours des douze prochains mois.

b) Description synthétique du système comptable

Le système comptable est assuré en interne au sein de la Direction Juridique et Financière.

Les équipes comptables sont regroupées sur deux sites de la société et travaillent dans une logique de Centre de Services Partagés (CSP) pour l'ensemble des établissements de la société. Une équipe, appelée Pôle, traite des aspects clients (Facturation, Encaissement, Relance, Litiges clients). L'autre Pôle traite les aspects fournisseurs, trésorerie et toute la comptabilité générale. Chaque pôle est sous la responsabilité d'un responsable de pôle qui dépend directement du Responsable Comptable.

Le logiciel utilisé est un ERP (SAP). Tous les modules, à l'exception de celui portant sur les Ressources Humaines, ont été déployés sur l'ensemble des sites de la société. Le module comptable (FI) bénéficie directement de ces choix. Aucun développement spécifique significatif n'a été réalisé sur cet ERP.

Des contrôleurs de gestion sont présents sur chacun des sites de la société. La séparation est totale entre les équipes de contrôle de gestion et les équipes comptables même si les échanges d'informations sont permanents.

Des manuels de référence sont utilisés pour l'établissement :

- des comptes annuels (PCG),
- des états financiers consolidés,
- des reportings internes mensuels.

Des vérifications sont régulièrement effectuées par des personnes de la société sur les données financières communiquées.

De plus, un contrôle des comptes est effectué par nos commissaires aux comptes de manière annuelle dans le cadre de l'obligation légale d'audit des comptes.

En ce qui concerne l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil de surveillance

La loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 prévoit que la proportion des membres du conseil de surveillance de chaque sexe ne peut être inférieure à 20% à l'issue de l'assemblée générale de 2014 et à 40% à l'issue de l'assemblée générale de 2017. Au 31 décembre 2012, cette proportion était de 16,7% (un membre du conseil de surveillance représenté par une femme et cinq hommes membres du conseil de surveillance de MGI COUTIER).

*Monsieur Roger COUTIER
Président du Conseil de Surveillance*

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE

ORFIS BAKER TILLY
149, Boulevard de Stalingrad
69100 Villeurbanne

MAZARS
P.A.E. Les Glaisins
13, avenue du Pré Félin
74940 Annecy-le-Vieux

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DU COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE MGI COUTIER

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société MGI COUTIER et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code du commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code du commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-68 du Code du commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Annecy-le-Vieux et à Villeurbanne, le 30 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

*ORFIS BAKER TILLY
Valérie MALNOY*

*MAZARS
Alain CHAVANCE*

GROUPE MGI COUTIER

GROUPE MGI COUTIER

BILAN CONSOLIDE

Au 31 décembre 2012
(en milliers d'euros)

| A C T I F | <i>Notes n°</i> | 31.12.12 Montants nets | 31.12.11 Montants nets |
|---|---------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Immobilisations incorporelles | | | |
| Survaleurs | 7 | 31.006 | 31.577 |
| Autres immobilisations incorporelles | 8 | 2.134 | 1.849 |
| | | 33.140 | 33.426 |
| Immobilisations corporelles | 9 | | |
| Terrains | | 8.061 | 9.900 |
| Constructions | | 42.588 | 38.797 |
| Installations techniques & matériels | | 61.862 | 52.371 |
| Autres immobilisations corporelles | | 7.624 | 7.134 |
| Immo en cours, av et aptes | | 6.047 | 4.783 |
| | | 126.182 | 112.985 |
| Actifs financiers non courants | 10 | 4.573 | 2.914 |
| Actifs d'impôt différés | 11 | 3.194 | 3.907 |
| Total actif non courant | | 167.089 | 153.232 |
| Stocks et en-cours | 12 | 60.081 | 58.167 |
| Créances clients | 13 | 110.533 | 116.154 |
| Autres créances | 14 | 25.550 | 19.860 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 17 | 20.196 | 17.257 |
| Total actif courant | | 216.360 | 211.438 |
| Actifs destinés à être cédés | 19 | 32 | 31 |
| Total de l'actif | | 383.481 | 364.701 |

GROUPE MGI COUTIER

| P A S S I F | <i>Notes n°</i> | 31.12.12 | 31.12.11 |
|--|---------------------|-----------------|-----------------|
| Capitaux Propres | | | |
| Capital social | 15 | 21.393 | 21.393 |
| Ecart de réévaluation sur les terrains | | 2.333 | 2.333 |
| Réserves et report à nouveau | | 108.849 | 90.560 |
| Acomptes sur dividendes | | | |
| Résultat de l'exercice part du groupe | | 28.377 | 24.186 |
| Capitaux Propres Part du Groupe | | 160.952 | 138.472 |
| Intérêts minoritaires | | 448 | 1 |
| Capitaux propres | | 161.400 | 138.473 |
| Provisions à long terme | 16 | 13.071 | 12.605 |
| Dettes financières moyen et long terme | 17 | 56.970 | 48.490 |
| Passifs d'impôt différés | 11 | 10.181 | 9.794 |
| Total passif non courant | | 80.222 | 70.889 |
| Dettes financières à moins d'un an | 17 | 22.810 | 37.283 |
| Dettes fournisseurs | | 79.350 | 81.097 |
| Autres dettes | 18 | 39.699 | 36.959 |
| Total passif Courant | | 141.859 | 155.339 |
| Passifs destinés à être cédés | | | |
| Total du passif | | 383.481 | 364.701 |

GROUPE MGI COUTIER

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Au 31 décembre 2012
(en milliers d'euros)

| | Notes n° | 31.12.12 (12 mois) | 31.12.11 (12 mois) |
|--|-------------|-----------------------|-----------------------|
| CHIFFRE D'AFFAIRES | 3 | 669.890 | 533.921 |
| Variation de la production stockée | | 5.141 | 1.512 |
| Consommations | | (273.811) | (210.497) |
| Autres charges externes | | (153.419) | (126.740) |
| VALEUR AJOUTEE | | 247.801 | 198.196 |
| Impôts et taxes | | (5.245) | (4.723) |
| Charges du personnel et d'interimaires | | (184.958) | (145.014) |
| EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION | | 57.598 | 48.459 |
| Dotations aux amortissements | | (15.120) | (13.956) |
| Dotations/reprises nettes sur provisions | | (2.283) | 117 |
| RESULTAT OPERATIONNEL COURANT | 3 | 40.195 | 34.620 |
| Autres revenus (charges) non courant(es) net (tes) | 4 | 154 | (2.148) |
| Perte de valeur des goodwill | | | |
| RESULTAT OPERATIONNEL | | 40.349 | 32.472 |
| <i>Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</i> | | 262 | 257 |
| <i>Coût de l'endettement financier brut</i> | | (3.503) | (3.022) |
| Coût de l'endettement financier net | 5 | (3.241) | (2.765) |
| Autres produits et charges financiers | 5 | 9 | 1.085 |
| Impôts courants et différés | 6 | (9.096) | (6.959) |
| Quote-part dans le résultat des entreprises associées | | 308 | 353 |
| RESULTAT NET DES ACTIVITES CONSERVEES | | 28.329 | 24.186 |
| Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession | | | |
| RESULTAT NET | | 28.329 | 24.186 |
| * dont part revenant au Groupe consolidé | | 28.377 | 24.186 |
| * dont part revenant aux intérêts minoritaires | | -48 | |
| Résultat net part du groupe par action (en euros) | | 10,61 | 9,04 |
| Résultat net part du groupe dilué par action (en euros) | | 10,61 | 9,04 |

GROUPE MGI COUTIER

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

Au 31 Décembre 2012
(en milliers d'euros)

| | 31.12.12 (12 mois) | 31.12.11 (12 mois) |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|
| RESULTAT NET | 28.329 | 24.186 |
| Ecarts de conversion nets d'impôt | (3.593) | 2.607 |
| Ecarts actuariels | 711 | - |
| Actions auto-détenues | (80) | (106) |
| GAINS ET PERTES COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES | (2.962) | 2.501 |
| RESULTAT GLOBAL | 25.367 | 26.687 |
| * dont part revenant au Groupe consolidé | 25.441 | 26.687 |
| * dont part revenant aux intérêts minoritaires | (74) | - |

Précision : toutes les composantes des autres éléments du résultat global ont vocation à être recyclées en résultat, à l'exception des écarts actuariels liés aux engagements postérieurs à l'emploi.

GROUPE MGI COUTIER

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

A 31 Décembre 2012
(en milliers d'euros)

| | 31.12.12 (12 mois) | 31.12.11 (12 mois) |
|---|-----------------------|-----------------------|
| RESULTAT NET | 28.377 | 24.186 |
| Dotations aux amortissements | 15.120 | 13.956 |
| Plus-/moins-values sur cessions d'actifs | 62 | 54 |
| Variation des provisions et autres ressources opérationnelles | 3.841 | 1 336 |
| Elimination des résultats nets des entreprises associées | (308) | (353) |
| AUTOFINANCEMENT | 47.092 | 39.179 |
| Variation des autres actifs et passifs court terme | (1.441) | (7.801) |
| VARIATION DE LA TRESORERIE | | |
| ISSUE DES OPERATIONS D'EXPLOITATION | 45.651 | 31.378 |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles | (32.778) | (23.461) |
| Acquisitions d'immobilisations financières | (198) | (77.189) |
| Cessions d'immobilisations | 543 | 1.331 |
| VARIATION DE LA TRESORERIE ISSUE DES | | |
| INVESTISSEMENTS | (32.433) | (99.319) |
| Distribution de dividendes | (1.337) | (1.337) |
| Variation de l'endettement | (5.816) | 61.507 |
| VARIATION DE LA TRESORERIE ISSUE DU FINANCEMENT | (7.153) | 60.170 |
| Incidence des variations de change et de périmètre | (2.949) | 1 833 |
| VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE | 3.116 | (5.938) |
| TRESORERIE A L'OUVERTURE | 15.285 | 21.223 |
| TRESORERIE A LA CLOTURE | 18.401 | 15.285 |

GROUPE MGI COUTIER

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)

| | Capital | Primes | Réserves | Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres | Total Part du groupe | Intérêts minoritaires | Total |
|--|---------------|--------------|----------------|--|----------------------------|--------------------------|----------------|
| Capitaux propres au 31 décembre 2010 | 21.393 | 9.704 | 84.164 | (2.138) | 113.123 | | 113.123 |
| Résultat de l'exercice 2011 | | | 24.186 | | 24.186 | | 24.186 |
| Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres | | | (106) | 2.607 | 2.501 | | 2.501 |
| S/Total Résultat global | | | | | 26.687 | | 26.687 |
| Distribution de dividendes | | | (1.337) | | (1.337) | | (1.337) |
| Autres variations | | | | | | | |
| Capitaux propres au 31 décembre 2011 | 21.393 | 9.704 | 106.907 | 469 | 138.473 | | 138.473 |
| Résultat de l'exercice 2012 | | | 28.377 | | 28.377 | (48) | 28.329 |
| Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres | | | | (2.936) | (2.936) | (26) | (2.962) |
| S/Total Résultat global | | | | | 25.441 | (74) | 25.367 |
| Distribution de dividendes (1) | | | (1.337) | | (1.337) | | (1.337) |
| Autres variations (2) | | | (1.625) | | (1.625) | 522 | (1.103) |
| Capitaux propres au 31 décembre 2012 | 21.393 | 9.704 | 132.322 | (2.467) | 160.952 | 448 | 161.400 |

(1) Assemblée générale du 22 juin 2012 ; dividende de 0,50 euro par action (mis en paiement le 25 juin 2012)

(2) Réserves groupe (- 1 625 K€) = ajustement du goodwill définitif portant sur Avon Automotive

Réserves de minoritaires (+ 522 K€) = concerne le passage de l'intégration proportionnelle à l'intégration globale de la société GSAP

Le montant des dividendes proposés à la distribution lors de la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle du 27 juin 2013 est de 1 337 052 euros.

31 décembre 2012

Note 1 - Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés de MGI COUTIER ont été arrêtés par le Directoire le 23 avril 2013.

Déclaration de conformité

En application des règlements européens 1606/2002 et 1725/2003, les états financiers consolidés du groupe MGI COUTIER sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales applicables au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2012. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards), les amendements et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee), disponibles sur le site internet suivant : <http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>.

Les comptes consolidés sont présentés en euros et sont arrondis au millier le plus proche.

Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouvelles interprétations applicables en 2012

Au cours de l'exercice, le groupe MGI COUTIER a adopté la nouvelle norme IFRS 7, d'application obligatoire pour l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2012, relative aux informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers.

Cette norme n'emporte pas de conséquences sur le résultat net et la position financière du groupe, ni sur la présentation des comptes et de l'information financière ; le groupe MGI COUTIER n'étant pas concerné par le contenu et/ou les incidences de ce texte au 31 décembre 2012.

Le groupe a également choisi d'appliquer les amendements relatifs aux avantages du personnel de la norme IAS 19 en 2012. En l'absence d'incidence significative de l'application de ce texte, l'information comparative n'a pas été amendée.

Le groupe n'a par ailleurs pas anticipé d'autres normes, d'amendements ou d'interprétations IFRIC dont l'application n'est pas obligatoire au 31 décembre 2012, soit parce que ces textes n'avaient pas encore été adoptés en Europe, soit parce que le groupe n'a pas décidé de les appliquer par anticipation. Ces textes sont les suivants :

- Annual improvements (textes publiés par l'IASB le 17 mai 2012) : améliorations annuelles portées à différentes normes,
- IAS 1 : amendements relatifs à la présentation des autres éléments du résultat global,
- IAS 12 : amendements relatifs au recouvrement des actifs sous-jacents,
- IAS 28 révisée : participation dans des entreprises associées et des co-entreprises,
- IAS 32 : amendement relatif à la compensation des actifs et passifs financiers,
- IFRS 1 : amendements relatifs aux subventions publiques,
- IFRS 7 : amendements relatifs aux informations à fournir en annexe dans le cadre de compensation des actifs et passifs financiers,
- IFRS 9 : norme relative aux instruments financiers devant progressivement remplacer les dispositions d'IAS 39,
- IFRS 10 : états financiers consolidés,
- IFRS 11 : partenariats,
- IFRS 12 : informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités,

GROUPE MGI COUTIER

- IFRS 13 : évaluation à la juste valeur,
- IFRS 3, IFRS 10 et IFRS 12 : amendements relatifs aux modalités de première application,
- IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 : amendements relatifs à l'exception au principe de consolidation des filiales détenues par des entités d'investissement.

Le groupe n'est pas à ce stade concerné par ces textes ou n'anticipe pas d'incidences significatives sur les comptes des prochains exercices.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Les états financiers reflètent les hypothèses et estimations retenues par la Direction du groupe. La présentation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour l'évaluation de certains actifs, passifs, produits, charges et engagements. Les données définitives peuvent différer de ces estimations et hypothèses. Les survaleurs, les impôts différés et les provisions inscrites au passif du bilan sont les principaux éléments des états financiers consolidés concernés par l'utilisation d'hypothèses et d'estimations.

Pour l'évaluation des provisions pour retraite, la valeur actuarielle de l'obligation et le coût des avantages postérieurs à l'emploi sont calculés à partir d'hypothèses actuarielles (taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité, et taux de turnover) (cf. note 1.3 i). En raison du caractère long terme de ces éléments, l'incertitude liée à ces estimations peut être significative.

1.1. Périmètre de consolidation

Les sociétés significatives dans lesquelles la SA MGI COUTIER dispose directement ou indirectement du contrôle exclusif sont intégrées globalement.

Les sociétés associées significatives dans lesquelles la SA MGI COUTIER exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société associée, y compris les résultats de l'exercice.

Les sociétés significatives dans lesquelles la SA MGI COUTIER exerce un contrôle conjoint et où les deux partenaires partagent les droits de vote, les organes d'administration et la direction opérationnelle de l'entreprise sont intégrées proportionnellement.

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation au 31 décembre 2012 est présentée en note 2.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées sont éliminées ainsi que les résultats internes non réalisés, compris dans l'actif immobilisé et dans les stocks des sociétés consolidées.

1.2. Conversion des états financiers et des transactions en devises

Les états financiers des sociétés étrangères sont établis dans leur devise de fonctionnement, c'est-à-dire dans la devise qui est significative de l'activité de la filiale concernée. Il s'agit le plus souvent de la monnaie locale.

Le groupe applique la méthode du taux de clôture pour la conversion des états financiers des filiales :

- L'ensemble des postes du bilan des sociétés étrangères est converti au taux de clôture, à l'exception des capitaux propres.
- Les postes du compte de résultat des sociétés étrangères, libellés en monnaie locale, sont convertis au taux moyen de l'exercice.
- Les capitaux propres part du groupe sont convertis au taux historique ; le résultat retenu est celui figurant au compte de résultat ; le résultat est converti au cours moyen les autres mouvements sont convertis au taux réel des transactions.
- Les variations des écarts de conversion sont constatées en autres éléments du résultat global.
- Les goodwill constatés sur des filiales étrangères sont enregistrés dans la devise de la filiale.

GROUPE MGI COUTIER

Les différences de change qui résultent de transactions en devises réalisées sur l'exercice sont incluses dans le compte de résultat dans les autres produits et charges financiers. Les différences de change relatives à un élément monétaire, qui en substance fait partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère, sont comptabilisées directement dans les capitaux propres consolidés dans le poste « écarts de conversion ».

1.3. Principes et méthodes comptables

Les comptes des sociétés du groupe, établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays d'activité, sont retraités avant d'être consolidés lorsque des divergences de principes comptables existent avec les principes retenus par le groupe.

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition et correspondent pour l'essentiel aux éléments suivants :

- brevets (amortis sur leur durée de protection),
- logiciels (amortis sur une période de 1 et 3 ans).

Les frais de recherche ne sont pas immobilisables et sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts de développement sont immobilisables en immobilisations incorporelles lorsque les conditions liées à la faisabilité technique, au potentiel commercial, à la capacité à évaluer de façon fiable les frais attribuables et à générer des avantages économiques futurs sont remplies. Les coûts de développement sont revus annuellement afin de déterminer si les critères de comptabilisation d'une immobilisation incorporelle sont remplis.

En 2012 et 2011, aucun coût de développement n'a été immobilisé dans la mesure où les critères de capitalisation n'ont pas été remplis. En effet, pour être immobilisés, les coûts de développement engagés dans le cadre d'un projet d'un nouveau produit ou d'une évolution significative d'un produit existant doivent satisfaire six critères.

Parmi ces critères, il en est un qui impose de démontrer l'existence d'un marché pour la production issue du projet. L'existence du marché est démontrée lorsque le Groupe a reçu l'homologation des constructeurs et que les volumes proposés par les constructeurs génèrent une rentabilité suffisante. Or les frais de développement correspondants sont encourus à un stade du projet antérieur à l'homologation des constructeurs. Le montant des frais de recherche et développement inscrits en charges au cours de l'exercice 2012 s'élève à 31,5 millions d'euros (27,4 millions d'euros en 2011).

b) Survaleurs

L'écart positif de valeur constaté entre le prix de revient des titres acquis et la juste valeur des actifs et des passifs de la filiale à cette date, constitue une survaleur immobilisée à l'actif du bilan consolidé en « écarts d'acquisition ». Les fonds commerciaux non affectés sont également considérés comme des survaleurs.

La détermination des justes valeurs et des goodwill est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat, y compris celles concernant les impôts différés actifs.

Le prix d'acquisition intègre l'impact estimé des ajustements éventuels du prix d'acquisition, tels que les compléments de prix. Les compléments de prix sont déterminés en appliquant les critères prévus dans le contrat d'acquisition (chiffre d'affaires, résultats, ...) aux prévisions considérées comme les plus probables. Ils sont ré-estimés à chaque clôture, les variations éventuelles sont imputées en résultat après la date d'acquisition (y compris dans le délai d'un an suivant la date d'acquisition). Ils sont actualisés, lorsque l'impact est significatif. Le cas échéant, l'effet de la « désactualisation » de la dette inscrite au passif est comptabilisé dans la rubrique « Coût de l'endettement financier net ».

GRUPE MGI COUTIER

Par application de l'exception prévue par la norme IFRS 1, la valeur des écarts d'acquisition positifs déterminée en normes françaises n'a pas été modifiée en normes IFRS lors du passage aux IFRS. Aucun amortissement n'est désormais pratiqué sur les écarts d'acquisition positifs. Ils font l'objet en revanche de tests de dépréciation (cf. note 7). Les dépréciations constatées sur les survaleurs sont irréversibles.

Tests de dépréciation :

Un test de dépréciation est réalisé dès l'apparition d'indices de dépréciation et au moins une fois par an, conformément aux dispositions de la norme IAS 36. Pour la réalisation de ce test, les écarts d'acquisition sont ventilés entre les unités génératrices de trésorerie qui correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie indépendants.

Concernant les écarts d'acquisition, les groupes d'unités génératrices de trésorerie correspondent aux pays d'implantation (France, Espagne, Turquie, Chine, USA, etc.).

La valeur comptable des actifs ainsi regroupés est comparée au montant le plus élevé entre leur valeur d'utilité et leur valeur de marché. En pratique, seule la valeur d'utilité est appliquée. La valeur d'utilité correspond à la méthode des flux de trésorerie actualisés, dont les modalités de mise en œuvre sont décrites en note 7.

Lorsque les tests mettent en évidence une dépréciation, celle-ci est imputée en priorité sur le goodwill, puis sur les autres actifs de l'UGT, dans la limite de leur valeur recouvrable. Les dépréciations sont constatées en résultat opérationnel courant ou non courant, en fonction du fait générateur à l'origine de la dépréciation. Les dépréciations sur les goodwills sont irréversibles jusqu'à la date de sortie des survaleurs.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur nette comptable après fusion ou apport partiel d'actif. Le groupe a opté pour la réévaluation des terrains comme présenté ci-après dans la note 9.

Les contrats de crédits-bails immobiliers et mobiliers ou de location financière sont retraités, afin de refléter le coût d'acquisition de ces biens, en immobilisations et en dettes financières. Ces biens sont amortis selon les règles détaillées ci-dessous.

Dans un but d'uniformité, les amortissements sont retraités suivant le mode linéaire sur la durée d'utilité des biens.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- constructions : 25 à 40 ans
- agencements des constructions : 5 à 10 ans
- installations techniques : 6 à 10 ans
- matériels et outillages industriels : 6 à 10 ans
- installations générales : 10 ans
- mobilier, matériel de bureau : 5 à 10 ans

En application de la norme IAS 36, la société effectuerait des tests de dépréciation, selon une méthodologie identique à celle retenue pour les survaleurs, si des indices de perte de valeur étaient identifiés.

Les actifs détenus par le groupe ne sont pas concernés par des dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions. Les dépenses réalisées ont pour seul objet de

GROUPE MGI COUTIER

vérifier le bon état de fonctionnement des installations et d'y apporter un entretien sans prolonger leur durée de vie au-delà de celle prévue initialement.

Les immobilisations corporelles détenues par le groupe MGI COUTIER n'ont pas de valeur résiduelle significative.

d) Actifs financiers non courants

Ce poste inclut d'une part les actifs financiers disponibles à la vente (titres de participation non consolidés) et d'autre part les immobilisations financières constituées principalement des dépôts et cautionnements versés par les sociétés du Groupe MGI COUTIER.

Les titres de participation représentent des actions de sociétés non cotées dont l'évaluation à la juste valeur peut présenter des incertitudes. Le Groupe évalue en dernier ressort les actifs financiers au coût historique déduction faite de toute perte de valeur éventuelle, lorsqu'aucune estimation fiable de juste valeur ne peut être faite par une technique d'évaluation, en l'absence de marché actif. Ils sont maintenus au bilan à leur coût éventuellement déprécié.

e) Stocks

Les stocks sont valorisés au prix d'achat pour les matières premières, et au prix de revient usine pour les produits finis et travaux en cours. Du prix de revient usine sont exclus les frais généraux ne contribuant pas à la production, et les frais financiers. Tous ces coûts sont déterminés par référence à la méthode « Premier Entré, Premier Sorti » et compte tenu de la rotation des stocks sont proches des derniers prix de revient.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur nette des stocks est supérieure à leur valeur nette de réalisation, et/ou lorsque des indices de pertes de valeur sont mis en évidence (rotation, obsolescence,...).

Les outillages sont valorisés au prix de revient complet (coûts externes) dans la limite du prix facturable au client.

f) Créances clients

Les créances commerciales sont enregistrées à la date de comptabilisation initiale à la juste valeur de la contrepartie à recevoir. La juste valeur des créances clients est assimilée à leur valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures ou égales à 3 mois. Ces créances sont ensuite comptabilisées au coût amorti. Les créances clients sont retraitées à la date de clôture des effets remis à l'encaissement et non échus, ainsi que des effets faisant l'objet d'un escompte en compte.

Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation. Si un indice de perte de valeur est avéré et intervient en cours d'exercice après l'enregistrement initial de la créance, la dépréciation sera déterminée en comparant les flux futurs de trésorerie estimés à la valeur inscrite au bilan. Les indices de pertes de valeur sont liés à différents critères (retards de règlement, litiges, difficultés financières du client,...).

g) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les disponibilités sont essentiellement constituées de comptes bancaires débiteurs.

Les équivalents de trésorerie sont des valeurs mobilières de placement répondant aux critères de la norme IAS 7 pour la classification en « trésorerie et équivalents de trésorerie » : placements à court terme, très liquides, aisément convertibles en un montant connu de liquidités et soumis à un risque négligeable de variation de valeur.

GROUPE MGI COUTIER

Elles sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, puis évaluées à leur juste valeur correspondant à la valeur du marché à la date d'arrêté des comptes. La variation de juste valeur est inscrite dans le résultat financier.

h) Impôts différés

Les impôts différés reflètent les différences dans le temps, entre les charges et les produits retenus pour l'établissement des états financiers consolidés, et ceux retenus pour le calcul de l'impôt sur les bénéfices des sociétés.

Ces impôts différés déterminés selon la méthode du report variable, résultent pour l'essentiel :

- de provisions non déductibles de façon temporaire,
- des retraitements de consolidation (mode d'amortissement, crédits-bails, indemnités de départ à la retraite, ...),
- de l'élimination du profit interne inclus dans les stocks.

Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les différences temporelles déductibles et les déficits reportables que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles et ces déficits reportables pourront être imputés sera disponible. L'horizon de temps retenu pour l'estimation des bénéfices futurs est au plus de 5 ans étant précisé qu'une revue des prévisions et hypothèses utilisées est réalisée périodiquement.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés ne sont pas actualisés.

i) Engagements de retraite

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, le Groupe a opté pour une application anticipée en 2012 de la norme IAS 19R, comme indiqué en note 1. Les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière.

Les montants des droits acquis par les salariés en application des différentes conventions collectives applicables sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, de rotation du personnel, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base d'un taux d'actualisation. La provision correspondante à ces droits acquis est comptabilisée dans les provisions pour retraites et autres avantages.

Les montants ont été calculés sur la base d'un taux d'actualisation de 3,0%, d'une augmentation des salaires de 2,0% pour les cadres comme pour les non-cadres, d'un âge de départ à la retraite de 65 ans et d'hypothèses moyennes en matière de rotation du personnel. Depuis le 1/1/2012, l'ensemble des écarts actuariels sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Les membres actifs et anciens membres des organes d'administration et de direction ne bénéficient d'aucun avantage particulier en matière de retraite.

Les écarts actuariels sont constatés en autres éléments du résultat global et l'impact des changements de régime est constaté immédiatement en résultat consolidé.

Enfin, le groupe n'a pas opté pour le financement de l'engagement auprès d'un fonds.

j) Paiements fondés sur des actions

En application d'IFRS 2, les options de souscription ou d'achat d'actions accordées aux salariés qui se dénouent en actions sont évaluées à leur juste valeur. Cette juste valeur est constatée dans le compte de

GRUPE MGI COUTIER

résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés, en tenant compte d'une probabilité d'acquisition des droits, réappréciée à chaque clôture.

k) Provisions

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels le groupe est impliqué, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Les actifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur réalisation est probable et que leur montant est significatif. Les passifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur montant est significatif.

l) Instruments dérivés

Risque de change :

Les flux commerciaux réalisés entre MGI COUTIER SA et ses filiales situées à l'étranger sont pour l'essentiel facturés en euros. En conséquence, le groupe n'a pas recours, à ce jour, à des instruments financiers afin de couvrir ses flux commerciaux.

Risque de taux :

Les sociétés du groupe ne détiennent historiquement aucun contrat de couverture destiné à garantir un taux fixe maximum sur une partie des financements à taux variable mis en place. Dans le cadre de la mise en place d'un crédit syndiqué sur l'exercice 2011 pour l'acquisition du groupe AVON AUTOMOTIVE, MGI COUTIER SA a souscrit conformément à ses obligations contractuelles vis-à-vis des établissements financiers membres du crédit syndiqué une couverture de taux pour une durée de trois ans à compter de fin septembre 2011 à hauteur de 66% des encours trimestriels.

m) Actifs/passifs classés comme détenus en vue de la vente, activités non poursuivies

Les actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les résultats des activités non poursuivies sont inscrits sur une ligne distincte du compte de résultat.

n) Regroupements d'entreprises

Depuis 2010, le groupe applique les nouvelles normes révisées IFRS 3 « Regroupement d'entreprises » et IAS 27 « Etats financiers consolidés et dividendes ».

En application de cette méthode, le groupe comptabilise à leur juste valeur à la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à cette date.

Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise.

Les frais relatifs à un regroupement d'entreprises ne font pas partie de la juste valeur échangée. Ils sont donc comptabilisés en charges et non plus intégrés dans le coût d'acquisition des titres.

Lorsque l'accord de regroupement d'entreprises prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le groupe inclut le montant de cet ajustement dans le coût du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

Le groupe dispose d'un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré. Toute modification du prix d'acquisition (liée à un instrument de dette), effectuée en dehors du délai d'affectation, a pour contrepartie le résultat sans modification du coût d'acquisition ou du goodwill.

GROUPE MGI COUTIER

o) Actions propres

Les actions de la société mère qui sont détenues par elle-même ou par l'une de ses filiales intégrées sont comptabilisées en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition par le groupe jusqu'à leur date de cession.

Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement en capitaux propres nets de l'impôt correspondant.

1.4. Présentation du compte de résultat

a) Chiffre d'affaires

Les ventes de pièces et d'outillages sont enregistrées en produits au moment de la livraison du bien, selon les conditions spécifiques de chaque contrat ou commande.

b) Charges de personnel

Les charges de personnel incluent les charges d'intérim et la participation des salariés. En référence à IAS 20 (comptabilisation des subventions publiques) et du rattachement des subventions aux coûts qu'elles compensent, le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est imputé sur les charges de personnel.

c) Contribution économique territoriale

La CVAE comme la CFE sont classées en charges opérationnelles, sans changement par rapport au classement retenu en 2010 et antérieurement pour la taxe professionnelle.

d) Résultat opérationnel courant

Le groupe utilise notamment le résultat opérationnel courant comme indicateur de performance.

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat net avant prise en compte :

- des produits et charges diverses qui comprennent principalement des frais de restructuration,
- des pertes et profits et variation de provisions couvrant des événements exceptionnels c'est-à-dire soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement,
- des plus ou moins-values sur cessions ou dépréciations d'actifs,
- des dépréciations non courantes de survaleurs,
- du résultat financier,
- des impôts courants et différés,
- du résultat net des entreprises associées.

Cette présentation est conforme à la recommandation du CNC n° 2009-R-03 du 2 juillet 2009.

1.5. Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice, à partir du résultat net part du groupe.

Le résultat dilué par action prend en compte les actions potentielles issues de l'exercice de droits attachés aux bons de souscription émis. Au 31 décembre 2012, il n'y avait aucune action nouvelle pouvant potentiellement être créée, plus aucune option de souscription n'étant en cours ou ayant été exercée.

1.6. Instruments financiers – Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont présentés dans plusieurs rubriques du bilan (actifs financiers non courants, clients, autres actifs courants, fournisseurs, autres dettes courantes, dettes financières, trésorerie et équivalents de trésorerie). Les instruments financiers sont affectés à cinq catégories qui ne

GROUPE MGI COUTIER

correspondent pas à des rubriques identifiées du bilan sachant que l'affectation détermine les règles de comptabilisation et d'évaluation.

Les cinq catégories sont les suivantes :

- Actifs détenus jusqu'à l'échéance : non applicable dans le groupe sur les exercices présentés.
- Actifs et passifs financiers en juste valeur par le résultat : cette rubrique comprend essentiellement les valeurs mobilières de placement éventuelles. Les variations de juste valeur des éléments affectés à cette rubrique sont constatées dans le compte de résultat à chaque clôture.
- Prêts, créances et dettes : les éléments rentrant dans cette catégorie sont comptabilisés et évalués, selon le cas, « au coût » ou « au coût amorti ».
 - Les actifs et passifs comptabilisés « au coût » concernent principalement les créances clients et les dettes fournisseurs ainsi que les actifs financiers non courants (exemple : dépôts et cautionnements). Ces éléments sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur qui correspond dans le groupe à leur valeur nominale. En cas de perte de valeur, ces éléments font l'objet d'une dépréciation.
 - Les actifs et passifs comptabilisés « au coût amorti » concernent essentiellement les dettes financières. Le coût amorti de ces éléments correspond à la valeur initiale de l'actif ou du passif diminuée des remboursements en principal, ajustée le cas échéant selon la méthode du taux d'intérêt effectif et corrigée d'une éventuelle dépréciation.
- Actifs disponibles à la vente : cette catégorie comprend les instruments non affectés à une des rubriques précédentes. Il s'agit des titres non consolidés. La valeur d'utilité des titres de participation non consolidés et des créances rattachées est évaluée en tenant compte des perspectives de rentabilité, de la probabilité de recouvrement des créances et de la quote-part de situation nette détenue par le groupe. Si la valeur d'utilité est inférieure à la valeur inscrite au bilan, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.
- Instruments dérivés : ces instruments sont comptabilisés à la juste valeur.

1.7. Informations sectorielles

Le groupe MGI COUTIER n'a défini qu'une seule activité sectorielle dont l'objet est la conception, la réalisation et la livraison de composants, pièces ou fonctions pour l'automobile.

1.8. Facteurs de risques

Le groupe MGI COUTIER exerce plus de 90% de son activité dans le secteur de la première monte automobile en tant qu'équipementier. Les risques inhérents à ce secteur d'activité sont donc également susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'activité ou la rentabilité du Groupe.

Par ailleurs, le groupe MGI COUTIER réalise directement 37% environ de son chiffre d'affaires avec les groupes PSA et RENAULT (y compris DACIA et SAMSUNG). Cette forte concentration du chiffre d'affaires sur deux constructeurs d'origine française entraîne des éléments supplémentaires de risques.

GROUPE MGI COUTIER

Note 2 - Périmètre de consolidation

| Sociétés | % détenu | Méthode de consolidation | Localisation |
|--|-------------|-----------------------------|-------------------------|
| MGI COUTIER SA (SOCIETE MERE) | | | Champfromier, France |
| PAYS DE BRAY SUD SCI | 100 | Intégration globale | Champfromier, France |
| NINGBO MGI COUTIER | 100 | Intégration globale | Cixi, Chine |
| MGI COUTIER TUNISIE | 100 | Intégration globale | Mateur, Tunisie |
| MGI COUTIER ITALIA | 100 | Intégration globale | Asti, Italie |
| MGI COUTIER ARGENTINA | 100 | Intégration globale | Cordoba, Argentine |
| MGI COUTIER BRASIL | 100 | Intégration globale | Jundiai, Brésil |
| MGI COUTIER UK LTD | 100 | Intégration globale | Minworth, UK |
| MGI COUTIER TURQUIE | 100 | Intégration globale | Bursa, Turquie |
| MGI COUTIER ESPAÑA | 100 | Intégration globale | Vigo, Espagne |
| MGI COUTIER MEJICO | 100 | Intégration globale | Saltillo, Mexique |
| MEIPL LTD | 50 | Int. proportionnelle | Pune, Inde |
| MGI COUTIER ROM | 100 | Intégration globale | Timisoara, Roumanie |
| MGI COUTIER ILIA | 50 | Int. proportionnelle | Ghaemshahr, Iran |
| VOSS EXOTECH | 24 | Mise en équiv. | Pune, Inde |
| DEPLANCHE FABRICATION | 100 | Intégration globale | Treffort, France |
| MGI COUTIER ENGINEERING LTD* | 99 | Intégration globale | Pune, Inde |
| MGI COUTIER FINANCE LTD* | 100 | Intégration globale | Chippenham, UK |
| AVON AUTOMOTIVE HOLDINGS INC | 100 | Intégration globale | Cadillac, USA |
| PETROL AUTOMOTIVE HOLDINGS INC | 100 | Intégration globale | Cadillac, USA |
| CADILLAC RUBBER & PLASTICS INC | 100 | Intégration globale | Cadillac, USA |
| CT RUBBER & PLASTICS INC | 100 | Intégration globale | Cadillac, USA |
| CADILLAC INDUSTRIES DE MEXICO SA DE CV | 100 | Intégration globale | Orizaba, Mexique |
| CADIMEX SA DE CV | 100 | Intégration globale | Orizaba, Mexique |
| CADILLAC RUBBER & PLASTICS DE MEXICO SA DE CV | 100 | Intégration globale | Orizaba, Mexique |
| AVON AUTOMOTIVE UK HOLDINGS LIMITED | 100 | Intégration globale | Chippenham, UK |
| AVON AUTOMOTIVE SANAYI VE TICARET LIMITED SIRKETI | 100 | Intégration globale | Gebze, Turquie |
| AVON AUTOMOTIVE GMBH | 100 | Intégration globale | Stuttgart, Allemagne |
| AVON AUTOMOTIVE FRANCE | 100 | Intégration globale | Vannes, France |

GROUPE MGI COUTIER

| HOLDINGS SAS | | | |
|---|-----|---------------------|----------------------------|
| AVON POLYMERES FRANCE | 100 | Intégration globale | Vannes, France |
| AVON AUTOMOTIVE A.S. | 100 | Intégration globale | Rudnik, République Tchèque |
| INDUSTRIAL FLEXO S.L. | 100 | Intégration globale | St Just, Espagne |
| AVON AUTOMOTIVE PORTUGAL LDA | 100 | Intégration globale | Tondela, Portugal |
| GOLD SEAL AVON POLYMERS PRIVATE LIMITED | 55 | Intégration globale | Daman, Inde |

* : Entrée de périmètre en 2012

L'ensemble des filiales du groupe MGI COUTIER clôture leur exercice social le 31 décembre de chaque année à l'exception des sociétés MEIPL, VOSS EXOTECH, MGI COUTIER ILIA et MGI COUTIER ENGINEERING dont l'exercice social est clos le 31 mars de chaque année.

Compte tenu de la décision 2008 du Directoire de fermer la filiale mexicaine, les actifs et passifs de cette entité ont été présentés en « actifs et passifs destinés à être cédés ».

Note 3 - Information par zone géographique

La ventilation du chiffre d'affaires et des immobilisations par zone géographique est donnée pour information dans les tableaux ci-après :

| (en milliers d'euros) | France | Europe de l'Ouest | Amérique du Nord | Reste du monde | Eliminations Internes | Total |
|-------------------------------|---------|-------------------|------------------|----------------|-----------------------|---------|
| Au 31 décembre 2012 | | | | | | |
| Ventes totales | 277.835 | 113.183 | 205.023 | 175.988 | (102.140) | 669.890 |
| Résultat opérationnel courant | 1.603 | 3.604 | 25.691 | 9.297 | - | 40.195 |
| Au 31 décembre 2011 | | | | | | |
| Ventes totales | 300.100 | 85.484 | 82.797 | 145.980 | (80.440) | 533.921 |
| Résultat opérationnel courant | 14.197 | 4.457 | 8.049 | 7.917 | - | 34.620 |

La ventilation des immobilisations (incorporelles et corporelles) par zone géographique s'analyse comme suit :

| (en milliers d'euros) | Valeurs Brutes | Valeurs Nettes |
|------------------------------|----------------|----------------|
| France | 227.124 | 64.822 |
| Europe de l'Ouest | 38.768 | 11.401 |
| Amérique du Nord | 21.845 | 10.818 |
| Reste du Monde | 78.886 | 41.275 |
| Total immobilisations | 366.623 | 128.316 |

Note 4 – Revenus et charges non courant(es) nets (tes)

| (en milliers d'euros) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--|------------|----------------|
| Coûts de restructuration (nets) | - | (619) |
| Plus-values nettes sur cessions d'actifs | (62) | (53) |
| Autres | 216 | (1.476) |
| Total | 154 | (2.148) |

GROUPE MGI COUTIER

Note 5 - Résultat financier

| (en milliers d'euros) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|-------------------------------------|----------------|----------------|
| Coût de l'endettement financier net | (3.241) | (2.765) |
| Gains et (pertes) de change nets | (183) | 277 |
| Autres produits (charges) | 192 | 808 |
| Total | (3.232) | (1.680) |

Note 6 - Impôts sur les résultats

| (en milliers d'euros) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|-----------------------|----------------|----------------|
| Impôts courants | (7.996) | (1.806) |
| Impôts différés | (1.100) | (5.153) |
| Total | (9.096) | (6.959) |

Le calcul de l'impôt est réalisé individuellement au niveau de chaque entité fiscale consolidée. Les positions d'impôts différés ont été reconnues en tenant compte d'un taux global de 33,33%.

Le rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée dans le résultat comptable consolidé et la charge d'impôt théorique s'établit ainsi :

| (en milliers d'euros) | |
|--|----------------|
| Résultat avant impôt des sociétés intégrées | 37.117 |
| Bénéfices non soumis à imposition (exonération temporaire) | (1.356) |
| Taux d'imposition différents | (2.379) |
| Utilisation de déficits antérieurs | (769) |
| Différences permanentes et autres | (7.041) |
| Base imposable | 25.572 |
| Impôt au taux normatif de 33,33% | (8.524) |
| Autres impacts (dont redressements fiscaux) | (572) |
| Charge d'impôt effective | (9.096) |

Note 7 – Survaleurs

| (en milliers d'euros) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|---|---------------|---------------|
| Valeur nette au 1 ^{er} janvier | 31.577 | 7.944 |
| Acquisitions de l'exercice | | 22.210 |
| Ajustement de la survaleur Avon Automotive résultant du prix d'acquisition définitif | (1.625) | - |
| Ajustement des valeurs d'actif et passif d'activités acquises antérieurement à l'exercice | - | - |
| Cessions | - | - |
| Ecarts de conversion (et autres mvts) | 1.054 | 1.423 |
| Dépréciation | - | - |
| Montant net | 31.006 | 31.577 |

Les survaleurs concernent principalement les entités d'AVON AUTOMOTIVE aux USA, MGI COUTIER ESPAÑA et MGI COUTIER SA.

La valeur d'utilité des survaleurs correspond à la valeur déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés des UGT dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles suivantes :

GROUPE MGI COUTIER

- Les flux de trésorerie utilisés sont issus des budgets 2013, et sont étendus sur une période explicite de cinq ans, avec un ratio de résultat d'exploitation/chiffre d'affaires stable ;
- Au-delà de cet horizon, est calculée la valeur terminale correspondant à la capitalisation à l'infini (avec un taux de croissance à l'infini de 1%) du dernier flux de la période explicite ;
- Le taux d'actualisation correspond à un coût moyen pondéré du capital après impôt. Son utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant un taux avant impôt à des flux de trésorerie non fiscalisés.

Leur valeur d'utilité étant supérieure à la valeur comptable au 31 décembre 2012, il n'y a pas lieu de constater une dépréciation des actifs concernés.

Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2012 pour actualiser les flux futurs de trésorerie s'élève à 10,29% contre 8,25% au 31 décembre 2011, et a été calculé sur la base des principales hypothèses suivantes :

- Flux de trésorerie estimés sur une période de 5 années, étant précisé que ces flux de trésorerie et les hypothèses sous-jacentes ont été revus en mars 2013.
- Taux sans risque de 2,60%
- Prime de risque de 7,45%
- Bêta désendetté de 1,19
- Bêta réendetté de 1,38
- Taux de croissance à l'infini de 1% (identique à l'exercice précédent)

La variation du taux d'actualisation de plus ou moins 1 point serait sans incidence sur les conclusions des tests de dépréciation, conduisant à ne pas constater de dépréciation sur les survaleurs.

Note 8 – Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles ont évolué comme suit :

| (en milliers d'euros) | Logiciels | Autres | Total |
|--|----------------|--------------|----------------|
| Montants bruts comptabilisés | | | |
| Valeur au 1 ^{er} janvier 2012 | 11.133 | 782 | 11.915 |
| Acquisitions | 1.126 | 27 | 1.153 |
| Cessions | (1.281) | (88) | (1.369) |
| Ecarts de conversion et autres | 269 | (308) | (39) |
| Valeur au 31 décembre 2012 | 11.247 | 413 | 11.660 |
| Cumul des amortissements et pertes de valeur | | | |
| Valeur au 1 ^{er} janvier 2012 | (9.284) | (782) | (10.066) |
| Amortissements | (653) | (28) | (681) |
| Pertes de valeur nettes | - | - | - |
| Cessions | 1.274 | 88 | 1.362 |
| Ecarts de conversion et autres | (450) | 309 | (141) |
| Valeur au 31 décembre 2012 | (9.113) | (413) | (9.526) |
| Montants nets comptabilisés au 31 décembre 2012 | 2.134 | - | 2.134 |

GROUPE MGI COUTIER

Note 9 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

| (en milliers d'euros) | Terrains | Constructions | Installations techniques Matériel & Outillages | Autres immobilisations Corporelles | Immobilisations en cours | Total |
|--|--------------|-----------------|---|------------------------------------|--------------------------|------------------|
| Montants bruts comptabilisés | | | | | | |
| Valeur au 1 ^{er} janvier 2012 | 10.014 | 66.869 | 197.468 | 24.636 | 4.783 | 303.770 |
| Acquisitions | 49 | 7.761 | 22.625 | 990 | 200 | 31.625 |
| Cessions | - | (171) | (5.157) | (709) | - | (6.037) |
| Ecart de conversion et autres | (1.881) | 1.759 | 19.375 | 5.288 | 1.064 | 25.605 |
| Valeur au 31 décembre 2012 | 8.182 | 76.218 | 234.311 | 30.205 | 6.047 | 354.963 |
| Cumul amortissements et pertes de valeur | | | | | | |
| Valeur au 1 ^{er} janvier 2012 | (114) | (28.072) | (145.097) | (17.502) | - | (190.785) |
| Amortissements | (7) | (2.286) | (9.882) | (2.264) | - | (14.439) |
| Pertes de valeur nettes | - | - | - | - | - | - |
| Cessions | - | 109 | 4.423 | 640 | - | 5.172 |
| Ecart de conversion et autres | - | (3.381) | (21.893) | (3.455) | - | (28.729) |
| Valeur au 31 décembre 2012 | (121) | (33.630) | (172.449) | (22.581) | - | (228.781) |
| Montants nets comptabilisés au 31 décembre 2012 | 8.061 | 42.588 | 61.862 | 7.624 | 6.047 | 126.182 |

L'analyse des biens acquis en crédit-bail selon leur nature est la suivante :

| (en milliers d'euros) | Valeurs Brutes | Amortissements et provisions | Valeurs Nettes |
|--------------------------|----------------|------------------------------|----------------|
| Terrains | 266 | - | 266 |
| Constructions | 19.248 | (11.911) | 7.337 |
| Installations techniques | 10.221 | (6.138) | 4.083 |
| Autres immobilisations | 406 | (406) | - |
| Total | 30.141 | (18.455) | 11.686 |

Les terrains situés en France ont été comptabilisés en juste à valeur à dire d'expert. Ce mode de comptabilisation a entraîné une augmentation des immobilisations corporelles nettes de 3 500 milliers d'euros par rapport à une comptabilisation sur la base du coût historique. Les capitaux propres et les impôts différés passifs ont été affectés à hauteur respectivement de 2 333 milliers d'euros et 1 167 milliers d'euros par cette revalorisation des terrains.

GROUPE MGI COUTIER

Note 10 – Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants ont évolué comme suit :

| (en milliers d'euros) | Titres de participation | Autres | Total |
|--|-------------------------|--------------|--------------|
| Montants bruts comptabilisés | | | |
| Valeur au 1 ^{er} janvier 2012 | 241 | 3.262 | 3.503 |
| Acquisitions | - | 428 | 428 |
| Cessions | - | (686) | (686) |
| Ecarts de conversion et autres | (156) | 1.770 | 1.614 |
| Valeur au 31 décembre 2012 | 85 | 4.774 | 4.859 |
| Cumul des amortissements et pertes de valeur | | | |
| Valeur au 1 ^{er} janvier 2012 | (197) | (392) | (589) |
| Amortissements | - | (38) | (38) |
| Pertes de valeur nettes | - | - | - |
| Cessions | - | 272 | 272 |
| Ecarts de conversion et autres | 150 | (81) | 69 |
| Valeur au 31 décembre 2012 | (47) | (239) | (286) |
| Montants nets comptabilisés au 31 décembre 2012 | 38 | 4.535 | 4.573 |

La colonne « Autres » comprend notamment les titres de participation dans les entreprises associées qui s'élèvent à 1.397 milliers d'euros au 31 décembre 2012. Ils concernent uniquement la société VOSS EXOTECH (Inde) dont la contribution au résultat 2012 est de + 308 milliers d'euros.

Note 11 – Impôts différés

Les impôts différés (3.194 milliers d'euros à l'actif, 10.181 milliers d'euros au passif soit un montant net de 6.987 milliers d'euros) s'analysent comme suit :

| (en milliers d'euros) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|---|--------------|--------------|
| Réévaluation terrains France à dire d'expert | 1.167 | 1.167 |
| Amortissements dérogatoires et autres provisions réglementées | 6.900 | 6.878 |
| Retraite | (1.299) | (2.347) |
| Autres différences | 219 | 189 |
| Total | 6.987 | 5.887 |

Les actifs et les passifs d'impôts différés ont été compensés dès lors qu'ils concernent une même entité fiscale. Au niveau du groupe, les éventuels actifs d'impôts différés se rapportant aux déficits fiscaux constatés en fin d'exercice n'ont pas été reconnus sur certaines filiales du fait des incertitudes relatives à leur utilisation future et de l'absence d'un échéancier prévisionnel précis d'utilisation des pertes fiscales.

Les principaux déficits fiscaux reportables au 31 décembre 2012 (hors filiales mises en liquidation) et non pris en compte dans les états financiers s'analysent comme suit :

| (en milliers d'euros) | |
|---------------------------------|---------------|
| INDUSTRIAL FLEXO | 22.461 |
| AVON POLYMERES France | 9.839 |
| AVON AUTOMOTIVE HOLDINGS France | 3.202 |
| Total | 35.502 |

GROUPE MGI COUTIER

Note 12 - Stocks

| (en milliers d'euros) | Valeur brute | Prov. Pour dépréciation | Valeur nette | 31.12.2011 |
|-------------------------------------|---------------|-------------------------|---------------|---------------|
| Matières, composants & marchandises | 21.480 | (3.948) | 17.532 | 20.107 |
| Produits intermédiaires et finis | 24.586 | (1.593) | 22.993 | 22.154 |
| En cours de production | 20.208 | (652) | 19.556 | 15.906 |
| Total | 66.274 | (6.193) | 60.081 | 58.167 |

Note 13 – Clients et comptes rattachés

| (en milliers d'euros) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|------------------------------|----------------|----------------|
| Créances clients | 112.804 | 118.218 |
| Provisions pour dépréciation | (2.271) | (2.064) |
| Valeur nette | 110.533 | 116.154 |

Les créances clients sont à échéance à moins d'un an.

Note 14 – Autres créances courantes

| (en milliers d'euros) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--|---------------|---------------|
| Charges constatées d'avance | 1.735 | 231 |
| Créances d'impôt – MGI COUTIER SA | 7.043 | 6.072 |
| Créances fiscales et autres | 13.810 | 11.780 |
| Avances et acomptes versés sur commandes | 3.382 | 3.112 |
| Valeur brute | 25.970 | 21.195 |
| Dépréciation | (420) | (1.335) |
| Valeur nette | 25.550 | 19.860 |

L'ensemble des créances classées sous la rubrique « autres créances » est considéré comme étant à échéance à moins d'un an.

Note 15 – Capital social

Au 31 décembre 2012, le capital se compose de 2 674 104 actions d'un montant nominal de 8 euros. Le groupe familial détient 69,51 % du capital et des droits de vote, dont 57,33% par la société COUTIER JUNIOR SA.

La société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social.

La société n'a pas de politique de gestion spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre financement externe et augmentation de capital est réalisé au cas par cas en fonction des opérations envisagées. Les capitaux propres suivis par le Groupe intègrent les mêmes composantes que les capitaux propres consolidés.

GROUPE MGI COUTIER

Note 16 – Provisions à long terme

| (en milliers d'euros) | 31.12.2011 | Augmentations | Utilisations | Reprises sans Objet/Autres | 31.12.2012 |
|---|---------------|---------------|--------------|-------------------------------|---------------|
| Indemnités de retraite & Fin de carrière | 7.047 | 941 | 5 | 168 | 7.815 |
| Autres provisions pour risques et charges | 5.558 | 4.214 | 3.459 | 1.057 | 5.256 |
| Total | 12.605 | 5.155 | 3.464 | 1.225 | 13.071 |

Les indemnités de départ à la retraite ont été calculées conformément à la note 1.3 i).

Note 17 – Endettement financier net

Les dettes financières s'analysent comme suit :

| (en milliers d'euros) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|---|---------------|---------------|
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 73.155 | 67.861 |
| Crédits-bails | 3.987 | - |
| Autres financements | 843 | 15.940 |
| Soldes créditeurs de banque | 1.795 | 1.972 |
| Sous-total dettes financières | 79.780 | 85.773 |
| Sous-total Disponibilités et équivalents de trésorerie | 20.196 | 17.257 |
| Endettement financier net | 59.584 | 68.516 |

Au 31 décembre 2012, les dettes financières s'analysent comme suit selon leur échéance :

- à moins d'un an : 25.466 milliers d'euros (37 283 milliers d'euros en 2011)
- de un à cinq ans : 54.314 milliers d'euros (43 110 milliers d'euros en 2011)
- à plus de cinq ans : - milliers d'euros (5 380 milliers d'euros en 2011)

Les dettes à taux fixe s'élèvent à 2.421 milliers d'euros et les dettes à taux variable à 77.359 milliers d'euros.

Par ailleurs, au 31 décembre 2012, les sociétés du groupe ne détiennent qu'un contrat de couverture destiné à garantir un taux fixe maximum sur une partie des financements à taux variable mis en place.

Certains emprunts bancaires sont soumis au respect de covenants financiers (basés sur des critères de rentabilité, d'endettement et de capitalisation). Toutes les sociétés du groupe MGI COUTIER respectent au 31 décembre 2012 l'intégralité de ces covenants.

Note 18 – Autres dettes

| (en milliers d'euros) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|-----------------------------|---------------|---------------|
| Avances et acomptes reçus | 4.419 | 4.130 |
| Produits constatés d'avance | 1.667 | 1.461 |
| Autres dettes | 33.613 | 31.368 |
| Total | 39.699 | 36.959 |

GROUPE MGI COUTIER

Note 19 – Actifs destinés à être cédés et abandonnés

Le Directoire ayant pris la décision sur l'exercice 2008 de fermer la filiale mexicaine et de céder les actifs, les actifs et passifs rattachés de cette entité ont été présentés en « actifs destinés à être cédés » et en « passifs destinés à être cédés » dans les comptes au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010. L'actif net relatif à cette filiale s'élève à 32 milliers d'euros au 31 décembre 2012 (actifs de 31 milliers d'euros, passifs de 0 millier d'euros). Au 31 décembre 2011, l'actif net relatif aux « actifs destinés à être cédés » s'élevait à 31 K€ (actifs de 31 milliers d'euros, passifs de 0 millier d'euros).

Note 20 – Engagements hors bilan et garanties accordées

Au 31 décembre 2012, le montant des autres engagements au profit d'organismes financiers s'élève à :

- 13.394 milliers d'euros, au titre des cautions accordées par la société-mère en faveur des filiales étrangères du groupe, dont :
 - MEIPL : 344 milliers d'euros ;
 - MGI COUTIER ESPAÑA : 12.000 milliers d'euros ;
 - MGI COUTIER TUNISIE : 1.050 milliers d'euros ;
- 79.300 milliers d'euros, au titre d'hypothèques ou de garanties accordées sur des actifs non financiers (ce montant étant déjà inclus dans les dettes financières du groupe).

Note 21 – Actions propres

Au 31 décembre 2012, le groupe détient 2.506 actions en propre au travers du contrat de liquidités conclu avec la société de bourse GILBERT DUPONT.

Note 22 – Effectifs

La ventilation des effectifs par catégorie s'analyse comme suit :

| | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|-------------------------|--------------|--------------|
| Cadres | 428 | 401 |
| Employés et techniciens | 2.613 | 2.600 |
| Ouvriers | 4.473 | 5.017 |
| Total | 7.514 | 8.018 |

Au 31 décembre 2012, le total de l'effectif du Groupe MGI COUTIER s'élève à 7.514 personnes, dont 1.971 en France. L'évolution des effectifs est la suivante :

| | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--------------------------------|--------------|--------------|
| MGI COUTIER | 1.744 | 1.764 |
| DEPLANCHE FABRICATION | 17 | 17 |
| AVON POLYMERES France | 210 | 224 |
| Total France | 1.971 | 2.005 |
| MGI COUTIER TUNISIE | 569 | 665 |
| MGI COUTIER ARGENTINA | 107 | 99 |
| MGI COUTIER NINGBO | 229 | 269 |
| MGI COUTIER BURSA | 297 | 300 |
| MGI COUTIER BRASIL | 145 | 199 |
| MGI COUTIER UK | 88 | 96 |
| MGI COUTIER ESPAÑA | 260 | 268 |
| MEIPL | 73 | 71 |
| MGI COUTIER ROM | 300 | 249 |
| MGI COUTIER ILIA | 28 | 42 |
| MGI COUTIER ENGINEERING | 6 | - |
| Sous-Groupe AVON AUTOMOTIVE | 3.441 | 3.755 |
| Total | 7.514 | 8.018 |

GROUPE MGI COUTIER

Note 23 – Instruments financiers

| Rubriques du bilan – Exercice 2012 (en milliers d’euros) | Désignation des instrum. financiers | Juste valeur | Valeur nette comptable |
|---|-------------------------------------|--------------|------------------------|
| Actif | | | |
| Titres non consolidés et créances rattachées | A | 1.436 | 1.436 |
| Autres actifs financiers non courants | D | 3.217 | 3.217 |
| Clients et comptes rattachés | D | 110.533 | 110.533 |
| Autres actifs courants (hors charges constatées d’avance) | D | 23.815 | 23.815 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | B | 20.196 | 20.196 |
| Passif | | | |
| Dettes financières (part à plus et à moins d’un an) | C | 77.985 | 77.985 |
| Dettes sur acquisition de titres (part à plus et à moins d’un an) | C | - | - |
| Concours bancaires courants | D | 1.795 | 1.795 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | D | 79.350 | 79.350 |
| Autres dettes courantes (hors produits constatés d’avance) | D | 35.754 | 35.754 |

A – actifs disponibles à la vente

B – Actifs et passifs en juste valeur par le résultat

C – Actifs et passifs évalués au coût amorti

D – Actifs et passifs évalués au coût

E – Actifs et passifs évalués en juste valeur par les capitaux propres

Présentation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur :

Conformément à l’amendement d’IFRS 7, les instruments financiers sont présentés en 3 catégories (cf. note 25.7), selon une hiérarchie de méthodes de détermination de la juste valeur :

Niveau 1 : juste valeur calculée à partir de cours/prix cotés sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques (équivalents de trésorerie) ;

Niveau 2 : juste valeur calculée à partir de techniques de valorisation s’appuyant sur des données observables tels que des prix d’actifs ou de passifs similaires ou des paramètres cotés sur un marché actif (swaps et ventes à terme) ;

Niveau 3 : juste valeur calculée à partir de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des données non observables telles que des prix sur un marché inactif ou la valorisation sur la base de multiples pour les titres non cotés.

Note 24 – Rémunérations des dirigeants

Le montant des rémunérations allouées aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, à raison des fonctions qu’ils exercent au sein des entreprises contrôlées du groupe MGI COUTIER, ne peut être dissocié du montant global des rémunérations qui leur sont versées par MGI COUTIER SA.

Les rémunérations versées aux membres du Directoire concernant MGI COUTIER SA s’élèvent au total à 1.364.208 euros au titre de l’exercice clos le 31 décembre 2012 (1 087 966 euros en 2011),

GROUPE MGI COUTIER

tandis que celles versées aux membres du conseil de Surveillance s'élèvent à 360.043 euros (319 943 euros en 2011).

Note 25 – Options d'achat d'actions

La société n'a autorisé ou accordé aucune option d'achat d'actions aux dirigeants.

Note 26 – Risques et litiges

1°) Risques de marché

Risques liés à la fluctuation des taux de change

MGI COUTIER exerce une activité qui repose essentiellement sur des usines de proximité. De ce fait, le groupe est peu soumis aux fluctuations de change, hormis pour la conversion comptable des états financiers. Aucune couverture des risques de change n'a donc été mise en place.

Risques liés aux prix des matières premières

Les principales matières premières utilisées par le groupe MGI COUTIER sont les matières plastiques, le caoutchouc, les silicones et l'acier. Le Groupe n'a historiquement jamais mis en place de couverture pour réduire son exposition aux fluctuations des matières premières.

Risques de taux

Le résultat net du Groupe peut être influencé par l'évolution des taux d'intérêt dans la mesure où ceux-ci ont un impact direct sur le coût de l'endettement. MGI COUTIER considère que les risques de taux sont indissociables de toute politique de financement. Aucune couverture des risques de taux n'a donc été mise en place à l'exception d'une couverture contractuelle relative au crédit syndiqué mis en place sur l'exercice 2011 afin de financer l'acquisition du groupe AVON AUTOMOTIVE. Cette couverture permet de payer un taux d'intérêt qui ne pourra dépasser un certain niveau sur les deux tiers des encours du crédit syndiqué pendant une durée de trois ans.

Risques de liquidité

MGI COUTIER doit disposer à tout moment des ressources financières suffisantes pour financer l'activité courante et les investissements nécessaires à son développement, mais également pour faire face à tout événement à caractère exceptionnel. Cet objectif est assuré par le recours aux marchés de capitaux sous la forme, d'une part, de ressources à long terme venant sécuriser sur une longue période la totalité de son endettement net (lignes de crédit moyen terme) et, d'autre part, d'instruments financiers à court terme (escompte en compte).

Toutes les lignes de crédit moyen terme octroyées à MGI COUTIER SA depuis l'exercice 2003 font l'objet de covenants financiers. Sur la base de l'historique des dix dernières années, ces covenants ont toujours été respectés sauf sur l'exercice 2001. Par ailleurs, la trésorerie de MGI COUTIER est suivie quotidiennement, celle de ses filiales mensuellement.

2°) Risques industriels et liés à l'environnement

Risques liés à l'environnement

Les activités de MGI COUTIER sont soumises dans les différents pays dans lesquels elles sont exercées à des réglementations environnementales diversifiées et évolutives lui imposant de respecter des normes toujours plus strictes en matière de protection de l'environnement, notamment quant aux émissions dans l'air et dans l'eau, à l'utilisation de substances dangereuses et à l'élimination des déchets. Pour s'inscrire dans cette démarche, MGI COUTIER a mis en œuvre une politique en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement en faveur de ses employés et du respect de son environnement dans le cadre de la norme ISO 14001. En France, les chefs d'établissement et à

GROUPE MGI COUTIER

l'étranger les Directeurs de Filiale sont responsables de la gestion et du suivi des risques liés à l'environnement en coordination avec le Directeur du Développement Industriel.

Risques liés aux produits et services vendus

MGI COUTIER est exposé aux risques d'actions en garantie ou en responsabilité de la part de ses clients au titre des produits et services vendus. Les risques actuels sont raisonnablement provisionnés. MGI COUTIER est également soumis au risque d'actions en responsabilité en cas de défaut des produits et services vendus provoquant des dommages. Pour se prémunir de ce risque, MGI COUTIER a souscrit une police d'assurance responsabilité civile garantissant les conséquences financières de ces réclamations. Cependant, la responsabilité de MGI COUTIER envers ses clients est le plus souvent illimitée alors que les couvertures d'assurance sont systématiquement plafonnées. Il existe donc un risque résiduel théorique.

3°) Autres risques

Risques liés à la dépendance vis-à-vis du secteur automobile et de la clientèle

Les revenus de MGI COUTIER dépendent directement du niveau de la production automobile mondiale, en particulier en Europe, en Amérique du Nord, en Turquie et en Amérique du Sud. Cette production peut être affectée par la situation économique générale, par des programmes gouvernementaux, notamment d'incitations à l'achat de véhicules, par des accords commerciaux, par des évolutions de la réglementation et par les problèmes sociaux (dont les grèves et arrêts de travail). Par ailleurs, MGI COUTIER réalise plus de 37% de son activité directement auprès des deux constructeurs PSA et RENAULT. Les performances de ces deux constructeurs ont donc une incidence considérable sur les revenus de MGI COUTIER.

Risques liés aux nouveaux projets

Toute acceptation d'un nouveau projet fait l'objet d'une étude de rentabilité standardisée avec des critères de rentabilité et de retour sur investissements fixés par le Directoire. Une fois le projet accepté, il est suivi, de son démarrage jusqu'à la mise en production « série », avec des jalons où toutes les données financières et techniques sont analysées et corrigées si besoin.

Risques liés à la dépendance vis-à-vis des nouveaux modèles

Les contrats de fourniture prennent la forme de commandes ouvertes pour tout ou partie des besoins en équipement d'un modèle de véhicule, sans garantie de volume. Ils sont consentis distinctement pour chacune des fonctions d'un véhicule et sont généralement valables pour la durée de vie du modèle. Le chiffre d'affaires, les résultats et la situation financière de MGI COUTIER peuvent donc être affectés par l'échec commercial d'un modèle et/ou par le fait que MGI COUTIER ne soit pas retenu sur une nouvelle génération de modèle. En outre, il peut arriver dans certains cas que le constructeur se réserve le droit de changer de fournisseur de manière discrétionnaire pendant la vie du modèle. Cependant, ces risques sont largement répartis dans la mesure où MGI COUTIER offre une large gamme de produits, installés ou mis en œuvre sur un grand nombre de références de véhicules.

Risques liés à la dépendance contractuelle

MGI COUTIER opère avec de nombreux fournisseurs, ce qui réduit significativement le risque de dépendance de ses résultats à un contrat ou à une clause contractuelle spécifique.

Risques clients

Chaque mois, la Direction Financière diffuse l'état des encours et des échus par client de même qu'un état synthétique sur les litiges par Division. Depuis l'exercice 2006, une assurance-crédit a été mise en place afin de réduire les risques d'impayés sur une partie du périmètre des entités MGI COUTIER situées en France et Espagne.

GROUPE MGI COUTIER

Risques sociaux

MGI COUTIER considère que ses relations avec ses salariés sont, dans l'ensemble, bonnes. Toutefois, bien que la politique sociale de MGI COUTIER vise à minimiser les risques sociaux, MGI COUTIER n'est pas à l'abri de mouvements sociaux qui pourraient avoir une incidence sur ses activités et ses résultats.

Risques liés à la propriété intellectuelle (brevets)

Le savoir-faire industriel de MGI COUTIER et les innovations issues de la Recherche du groupe font, dans la mesure du possible et lorsque l'enjeu technologique le justifie, l'objet de dépôts de brevets visant à protéger la propriété intellectuelle. Le périmètre géographique et la durée de protection sont conformes à la pratique du secteur et adaptés aux besoins des Divisions ; ils font l'objet de revues systématiques et régulières. Si les risques de contrefaçon existent, cette approche constitue une arme juridique efficace pour lutter contre elle.

Note 27 – Regroupement d'entreprises

Groupe AVON AUTOMOTIVE

| (en milliers d'euros) | MGI Coutier | AVON Automotive | MGI Coutier |
|----------------------------------|-------------------------|--------------------|-------------------------|
| | Périmètre historique | | Données pro forma |
| | 12 mois | 12 mois | 12 mois |
| CHIFFRE D'AFFAIRES | 410 272 | 249 644 | 659 916 |
| EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION | 39 752 | 17 697 | 57 449 |
| RESULTAT OPERATIONNEL COURANT | 27 004 | 13 297 | 40 301 |
| RESULTAT OPERATIONNEL | 25 678 | 8 688 | 34 366 |
| RESULTAT NET | 22 848 | 2 983 | 25 831 |

Rappel : le 6 juillet 2011, le groupe MGI Coutier a acquis 100% de la société Avon Automotive Holdings Inc. (USA) détenant directement ou indirectement le groupe Avon Automotive.

A l'issue du délai d'affectation du goodwill, le montant initial constaté au 31 décembre 2011 a été corrigé d'un montant de - 2,1 MUSD soit - 1,5 M€ (hors écart de conversion de - 0,1 M€). Cet ajustement résulte du complément de prix définitif versé en dollar au 1er semestre 2012. Compte tenu du caractère peu significatif de cet ajustement, la comptabilisation de cette correction au 31 décembre 2011 n'aurait pas eu d'impact significatif sur les comptes.

L'affectation définitive du prix d'acquisition se résume comme suit (en millions d'USD)

- Prix d'acquisition : 50,1 MUSD
- Juste valeur des actifs nets acquis : 20,3 MUSD
- Goodwill : 29,8 MUSD

Pour rappel, les principaux agrégats pro forma 2011 (base annuelle) étaient les suivants :

GROUPE MGI COUTIER

Note 28 – Honoraires des Commissaires aux Comptes

| (en euros) | MAZARS SA - MAZARS | | | ORFIS SA – ORFIS BAKER TILLY | | |
|--|--------------------|----------------|-------------|---------------------------------|----------------|-------------|
| | Montant (HT) | | % | Montant (HT) | | % |
| | N | N-1 | (N) | N | N-1 | (N) |
| Audit | | | | | | |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés : | | | | | | |
| - Emetteur | 93.700 | 93.700 | | 81.300 | 81.300 | |
| - Filiales intégrées globalement | 157.882 | 72.727 | | 132.087 | 35.184 | |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes | | | | | | |
| - Emetteur | - | - | - | - | - | - |
| - Filiales intégrées globalement | - | - | - | 11.700 | - | - |
| Sous-total | 251.582 | 166.427 | 92% | 225.087 | 116.484 | 98% |
| Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement | | | | | | |
| Juridique, fiscal, social | 23.208 | 19.422 | | 4.537 | - | - |
| Autres | - | - | | - | - | - |
| Sous-total | 23.208 | 19.422 | 8% | 4.537 | - | 2% |
| Total | 274.790 | 185.849 | 100% | 229.624 | 116.484 | 100% |

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

ORFIS BAKER TILLY
149, Boulevard de Stalingrad
69100 Villeurbanne

MAZARS
P.A.E. Les Glaisins
13, avenue du Pré Félin
74940 Annecy-le-Vieux

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société MGI COUTIER SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés qui présente les nouvelles normes, amendements et interprétations que votre société a appliqués à compter du 1^{er} janvier 2012.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 1 de l'annexe aux comptes consolidés présente les nouvelles normes, amendements et interprétations que votre société a appliqués à compter du 1^{er} janvier 2012. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné l'information donnée à ce titre dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés.

GROUPE MGI COUTIER

- Votre société constitue des provisions pour couvrir les litiges connus, ainsi que cela est mentionné dans la note 1.3 k) de l'annexe. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par le groupe pour identifier et procéder aux estimations des risques ainsi que sur l'examen des dossiers significatifs recensés. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.
- Votre société procède par ailleurs systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des survaleurs, selon les modalités décrites dans les notes 1.3 b) et 7 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les données et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 1.3 b) et 7 donnent une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Annecy-le-Vieux et à Villeurbanne, le 30 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

*ORFIS BAKER TILLY MAZARS
Valérie MALNOY Alain CHAVANCE*

MGI COUTIER

BILAN

Comptes sociaux
Au 31 Décembre 2012
(en milliers d'euros)

| ACTIF | Notes n° | 31.12.12 | | 31.12.11 | |
|---|-------------|-------------------|------------------------|------------------|------------------|
| | | Montants bruts | Amort ou provisions | Montants nets | Montants nets |
| Immobilisations Incorporelles | 3.1 | 15.212 | 11.670 | 3.542 | 3.027 |
| Immobilisations Corporelles | 3.1 | | | | |
| Terrains | | 653 | 121 | 532 | 490 |
| Constructions | | 23.642 | 11.795 | 11.847 | 10.244 |
| Instal techn,mat et outillages | | 115.385 | 90.439 | 24.946 | 20.739 |
| Autres immo corporelles | | 19.785 | 13.933 | 5.852 | 6.272 |
| Immo en cours, av et acptes | | 253 | | 253 | 2.314 |
| | | 159.718 | 116.288 | 43.430 | 40.059 |
| Immobilisations Financières | 3.2 | | | | |
| Particip & créances rattachées | | 205.160 | 32.744 | 172.416 | 121.298 |
| Autres immo financières | | 386 | 159 | 227 | 284 |
| | | 205.546 | 32.903 | 172.643 | 121.582 |
| Stocks | 3.3 | 27.448 | 3.557 | 23.891 | 19.343 |
| Avances & Acptes Versés/Cdes | | 2.808 | | 2.808 | 1.694 |
| Créances | | | | | |
| Clients et cptes rattachés | 3.4 | 33.065 | 516 | 32.549 | 42.622 |
| Autres créances | 3.5 | 15.949 | 451 | 15.498 | 8.114 |
| | | 49.014 | 967 | 48.047 | 50.736 |
| Disponibilités et Valeurs Mobilières | 3.6 | 7.526 | | 7.526 | 17.535 |
| Charges Constatées d'Avance | | 177 | | 177 | 144 |
| Ecart de Conversion Actif | | 4 | | 4 | |
| Total de l'Actif | | 467.453 | 165.385 | 302.068 | 254.120 |

MGI COUTIER

| PASSIF | <i>Notes n°</i> | 31.12.12 | 31.12.11 |
|--|---------------------|-----------------|-----------------|
| Capitaux Propres | 3.8 | | |
| Capital social | | 21.393 | 21.393 |
| Primes de fusion et d'apport | | 9.704 | 9.704 |
| Réserve légale | | 2.139 | 2.139 |
| Réserves réglementées | | 41 | 41 |
| Autres réserves | | | |
| Report à nouveau | | 33.100 | 29.881 |
| Acomptes sur dividendes | | | |
| Résultat de l'exercice | | 53.207 | 4.554 |
| Provisions réglementées | 3.8 | 20.700 | 20.384 |
| Situation Nette Avant Répartition | | 140.284 | 88.096 |
| Autres fonds propres | | | |
| Avances conditionnées | | 440 | 440 |
| Provisions pour Risques & Charges | 3.9 | 1.522 | 2.698 |
| Dettes | | | |
| Dettes financières | 3.10 | 69.491 | 78.726 |
| Associés - dettes financières diverses | 3.10 | 34.104 | 23.633 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | | 38.802 | 44.437 |
| Dettes fiscales et sociales | 3.11 | 13.087 | 12.351 |
| Autres dettes | 3.11 | 4.338 | 3.529 |
| | | 159.822 | 162.676 |
| Produits constatés d'Avance | | | 210 |
| Ecarts de Conversion Passif | | | |
| Total du Passif | | 302.068 | 254.120 |

COMPTE DE RESULTAT

de l'exercice au 31 décembre 2012

Comptes sociaux

(en milliers d'euros)

| | Notes n° | 31.12.12 (12 mois) | 31.12.11 (12 mois) |
|--|-------------|-----------------------|-----------------------|
| CHIFFRE D'AFFAIRES NET | 4.2 | 254.101 | 292.198 |
| Variation de la production stockée | | 4.609 | 691 |
| Subventions d'exploitation | | 13 | 19 |
| Autres produits d'exploitation | | 2.251 | 2.051 |
| PRODUITS D'EXPLOITATION | | 260.974 | 294.959 |
| Achats | | (92.998) | (98.757) |
| Variation de stocks et encours | | (105) | (631) |
| Autres achats et charges externes | | (84.846) | (100.147) |
| VALEUR AJOUTEE | | 83.025 | 95.424 |
| Impôts et taxes | | (4.276) | (4.489) |
| Charges du personnel | | (72.508) | (73.181) |
| EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION | | 6.241 | 17.754 |
| Dotations aux amortissements | | (7.062) | (7.463) |
| Reprises et (dotations) aux provisions | | 1.470 | 442 |
| Autres produits et (charges) | | (297) | (261) |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | 352 | 10.472 |
| Produits et (charges) financiers | 4.3 | 49.014 | (3.890) |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS | | 49.366 | 6.582 |
| Produits et (charges) exceptionnels | 4.4 | 138 | (4.214) |
| Participation des salariés | | | |
| RESULTAT AVANT IMPOTS | | 49.504 | 2.368 |
| Provisions pour impôts | 4.5 | 3.703 | 2.186 |
| RESULTAT NET | | 53.207 | 4.554 |

ANNEXE AU COMPTES SOCIAUX

31 décembre 2012

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'activité de MGI COUTIER SA consiste à concevoir, développer, produire des outillages et des pièces automobiles et à les commercialiser notamment auprès des constructeurs automobiles français et étrangers, ainsi que d'autres équipementiers automobiles. Sa vocation est d'être à la fois concepteur, industriel, et assembleur de fonctions.

MGI COUTIER SA assure également la coordination des activités industrielles et financières auprès de l'ensemble des filiales du groupe MGI COUTIER, dont elle est la société mère.

Les comptes annuels sont établis en milliers d'euros.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1. Principes comptables

Les comptes annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France et tiennent compte :

- du règlement 99-03 du Comité de la réglementation comptable homologué par l'arrêté du 22 juin 1999,
- des règles comptables sur la définition des actifs, amortissements et dépréciations issues des règlements CRC 2002-10, CRC 2004-06 ; applicables aux exercices ouverts depuis le 1er janvier 2005,
- aux règlements ultérieurs applicables du CRC et de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), ainsi que des avis et recommandations applicables du Conseil National de la Comptabilité ou de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.2. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

a) Incorporelles

Les frais d'études et de développement sont comptabilisés en charges sur l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les fonds de commerce sont comptabilisés sur la base de leur valeur d'apport. Les fonds de commerce figurant au bilan font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire est déterminée à partir de critères liés à la rentabilité constatée et les perspectives d'avenir de l'activité concernée. Suite à l'application au 1^{er}

MGI COUTIER

janvier 2005 du règlement 2002-10, la société MGI COUTIER n'amortit plus les fonds de commerce figurant à l'actif du bilan.

Les logiciels de micro-informatique sont amortis sur une durée de 12 mois. Les autres logiciels ou dépenses engagés lors de la mise en place d'un nouveau système d'information (SAP) sont immobilisés et amortis sur une durée de trois ans.

Les brevets sont amortis sur leur durée de protection.

b) Corporelles

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée d'utilité des biens, selon le mode linéaire ou dégressif.

Les principales durées d'amortissement retenues peuvent être résumées comme suit :

- | | |
|---------------------------------------|-------------|
| ▪ Constructions | 25 à 40 ans |
| ▪ Agencements des constructions | 5 à 10 ans |
| ▪ Installations techniques | 6 à 10 ans |
| ▪ Matériels et outillages industriels | 6 à 10 ans |
| ▪ Installations générales | 10 ans |
| ▪ Mobilier, matériel de bureau | 5 à 10 ans |

Les amortissements complémentaires, résultant de l'application de dispositions fiscales (dégressif, exceptionnel), sont traités comme des amortissements dérogatoires, qui sont comptabilisés en "provisions réglementées".

c) Financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité apparaît inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'utilité des titres de participation est appréciée en utilisant plusieurs critères et notamment les capitaux propres, des multiples d'excédent brut d'exploitation, les perspectives de développement et de rentabilité.

2.3. Créances rattachées à des participations

A compter du 2 janvier 2002, le groupe MGI COUTIER a mis en place des conventions de trésorerie entre l'ensemble des filiales du groupe. Celles-ci stipulent que toutes les créances et dettes commerciales intragroupe échues depuis plus d'un mois et non remboursées sont considérées comme des avances de trésorerie. Le règlement de ces avances n'étant pas planifié, elles sont comptabilisées sous les rubriques « créances rattachées à des participations » ou « dettes rattachées à des participations ».

Les créances rattachées sont valorisées à leur valeur nominale et sont éventuellement dépréciées, en lien avec l'analyse réalisée sur les titres de participation, pour tenir compte des risques de non-recouvrement auxquels elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date de clôture des comptes.

2.4. Stocks

Les stocks sont valorisés au prix d'achat pour les matières premières selon la méthode du premier entré-premier sorti, et au prix de revient usine pour les produits finis et travaux en cours. Du prix de revient sont exclus les frais généraux ne contribuant pas à la production et les frais financiers.

MGI COUTIER

Les provisions nécessaires sont constituées sur les stocks présentant un risque d'obsolescence, ou ceux pour lesquels le prix de revient est supérieur à la valeur de réalisation. Les outillages sont valorisés au prix de revient complet (coûts externes) dans la limite du prix facturable aux clients.

2.5. Créances clients

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les provisions pour créances douteuses sont déterminées selon des critères d'ancienneté des créances non recouvrées. Une provision est également enregistrée chaque fois qu'un litige réel et sérieux est constaté, ou qu'un client fait l'objet d'une procédure contentieuse.

Par ailleurs, des provisions pour dépréciation des créances clients sont également calculées selon des critères d'ancienneté pour les factures non recouvrées, et suivant les modalités suivantes :

- provision égale à 25% du montant hors taxes des créances non recouvrées pour les créances dont la date d'échéance est dépassée de plus de 150 jours et de moins de 360 jours.
- provision égale à 100% du montant hors taxes des créances non recouvrées, pour les créances dont la date d'échéance est dépassée de plus de 360 jours.

2.6. Provisions pour risques et provisions pour charges

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

2.7. Engagements de retraite

Les droits acquis par les membres du personnel au titre des indemnités de fin de carrière ne sont pas provisionnés. Ils sont néanmoins évalués et leur montant à la clôture de l'exercice est mentionné en engagements financiers (cf. note 5.1).

Les engagements de retraite sont estimés en utilisant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière. Les montants des droits acquis par les salariés en application des différentes conventions collectives applicables sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, de rotation du personnel, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base d'un taux d'actualisation. Les estimations ont été réalisées sur la base d'un taux d'actualisation de 3,0%, d'une augmentation des salaires de 2,0% pour les cadres (idem pour les non-cadres), d'un âge de départ à la retraite de 65 ans et d'hypothèses moyennes en matière de rotation du personnel.

La société MGI COUTIER a examiné l'incidence sur l'évaluation de ses engagements sociaux de la nouvelle loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant sur la réforme des retraites. Après examen des caractéristiques de la population de ses salariés (âge, date d'entrée dans la vie active, profil de carrière, ...), la société a maintenu l'hypothèse d'un âge de départ en retraite à 65 ans.

Les médailles du travail ne font pas l'objet de provisions pour risques et charges car les engagements correspondants ne sont pas significatifs. Les conventions collectives qui s'appliquent aux établissements de MGI COUTIER ne prévoient pas cette obligation et les usages de la société restent accessoires en la matière.

2.8. Charges et produits exceptionnels

Le résultat exceptionnel comprend notamment les produits et charges résultant d'évènements ou d'opérations clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et qui ne sont pas, en conséquence, censés se reproduire de manière fréquente ni régulière. Les charges et produits exceptionnels comprennent notamment les dotations ou reprises relatives aux amortissements dérogatoires, les produits de cessions d'actifs et les produits et charges non liés à l'activité courante.

2.9. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances et dettes en devises sont valorisées au cours de change en vigueur à la date de clôture. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de clôture est portée au bilan en écarts de conversion. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

| (en milliers d'euros) | 31.12.2011 | Augment. | Diminutions | 31.12.2012 |
|--|------------------|----------------|----------------|------------------|
| Immobilisations incorporelles | 15.321 | 1.082 | (1.191) | 15.212 |
| Terrains | 604 | 49 | - | 653 |
| Constructions | 21.243 | 2.408 | (9) | 23.642 |
| Installations techniques, matériel et outillages | 109.503 | 13.430 | (7.548) | 115.385 |
| Autres immobilisations corporelles | 19.848 | 525 | (588) | 19.785 |
| Immobilisations en cours, avances et aptes | 2.314 | (2.061) | - | 253 |
| Valeurs brutes | 168.833 | 15.433 | (9.336) | 174.930 |
| Amort. Autres immob. Incorporelles | (12.294) | (566) | 1.190 | (11.670) |
| Provisions terrains | (114) | (7) | - | (121) |
| Amort. Constructions | (10.999) | (800) | 4 | (11.795) |
| Amort. Installat. Techn. | (88.764) | (4.755) | 3.080 | (90.439) |
| Amort. Autres immob. | (13.576) | (934) | 577 | (13.933) |
| Total amort./prov. | (125.747) | (7.062) | 4.851 | (127.958) |
| Valeur nette | 43.086 | 8.371 | (4.485) | 46.972 |

Les « Immobilisations incorporelles » s'analysent comme suit au 31 décembre 2012 :

| (en milliers d'euros) | Montant brut | Amortissement | Montant net |
|--------------------------------------|---------------|-----------------|--------------|
| Logiciels | 8.885 | (6.944) | 1.941 |
| Fonds commercial | 6.327 | (4.726) | 1.601 |
| Autres immobilisations incorporelles | - | - | - |
| Total | 15.212 | (11.670) | 3.542 |

Les frais de Recherche & Développement comptabilisés en charges sur l'exercice s'élèvent à 22.559 milliers d'euros (18.993 milliers sur l'exercice 2011).

MGI COUTIER

3.2. Immobilisations financières

| (en milliers d'euros) | 31.12.2011 | Augmentations | Diminutions | 31.12.2012 |
|--|-----------------|----------------|-----------------|-----------------|
| Participations | 81.638 | 88.239 | - | 169.877 |
| Créances rattachées à des participations | 72.401 | 12.401 | (49.519) | 35.283 |
| Autres immob. Fin. | 405 | - | (19) | 386 |
| Valeurs brutes | 154.444 | 100.640 | (49.538) | 205.546 |
| Provisions sur titres de participation | (19.123) | (612) | 1.423 | (18.312) |
| Provisions sur créances rattachées | (13.618) | (1.310) | 496 | (14.432) |
| Provisions sur autres immobilisations | (121) | (38) | - | (159) |
| Total provisions | (32.862) | (1.960) | 1.919 | (32.903) |
| Valeur nette | 121.582 | 98.680 | (47.619) | 172.643 |

3.3. Stocks

| (en milliers d'euros) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|----------------------------------|---------------|---------------|
| Matières premières | 7.532 | 7.428 |
| Encours de production | 9.980 | 5.541 |
| Produits intermédiaires et finis | 9.904 | 9.925 |
| Marchandises | 32 | 50 |
| Valeur brute | 27.448 | 22.944 |
| Provisions pour dépréciation | (3.557) | (3.601) |
| Valeur nette | 23.891 | 19.343 |

3.4. Créances clients

| (en milliers d'euros) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|------------------------------|---------------|---------------|
| Créances clients | 33.065 | 43.050 |
| Provisions pour dépréciation | (516) | (428) |
| Valeur nette | 32.549 | 42.622 |

3.5. Autres créances

| (en milliers d'euros) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|-----------------------|---------------|--------------|
| Créances Groupe | - | - |
| Créances hors Groupe | 15.949 | 8.358 |
| Valeur brute | 15.949 | 8.358 |
| Prov. Dépréciation | (451) | (244) |
| Valeur nette | 15.498 | 8.114 |

MGI COUTIER

3.6. Disponibilités et valeurs mobilières

| (en milliers d'euros) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|-----------------------|--------------|---------------|
| Disponibilités | 7.526 | 17.535 |
| Valeur nette | 7.526 | 17.535 |

3.7. Echéances des créances et des dettes

Les créances sont exigibles à moins d'un an à l'exception de celles figurant sous les rubriques suivantes :

| (en milliers d'euros) | Echéances > 1 an |
|---------------------------------------|---------------------|
| Créances rattachées S/ participations | 35.283 |
| Autres immobilisations financières | 386 |
| Créances clients provisionnées | 516 |
| Autres créances provisionnées | 451 |
| Total | 36.636 |

Les dettes sont exigibles à un an au plus à l'exception de celles figurant sous les rubriques suivantes :

| (en milliers d'euros) | Exigibilité 1 à 5 ans | Exigibilité > 5 ans | Total |
|-----------------------|--------------------------|------------------------|---------------|
| Emprunts | 52.418 | - | 52.418 |
| Total | 52.418 | - | 52.418 |

3.8. Capitaux propres

Le capital social se compose de 2 674 104 actions de 8 euros. Il existe une action de concert au sens de l'article 233-10 du Code de commerce entre les sociétés COUTIER JUNIOR SA, COUTIER SENIOR (sociétés holdings familiales contrôlées par Messieurs André, Roger, les héritiers de Joseph COUTIER et leur famille), et Messieurs André, Roger et les héritiers de Joseph COUTIER, qui représentent 69,51% du capital et des droits de vote. Ces actionnaires ont passé une convention par laquelle ils ont décidé de se concerter pour mettre en œuvre une politique commune d'actionnaires vis-à-vis de la société. Cette convention a fait l'objet des déclarations réglementaires auprès des autorités de tutelle qui en ont assuré la publicité (Avis SBF n° 94-2365 du 29 juillet 1994). La durée de ce pacte d'actionnaires est de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de cinq ans chacune à moins que l'une des parties ne mette fin à son engagement avant l'expiration de la période. Les membres restant dans le pacte continueraient, dans ce cas, à être tenus par les obligations qui en résultent.

L'évolution des capitaux propres au cours de l'exercice 2012 s'analyse comme suit :

| (en milliers d'euros) | Montants |
|--|----------------|
| Capitaux propres au 31/12/2011 | 88.096 |
| Distribution de dividendes | (1.335) |
| Résultat de l'exercice | 53.207 |
| Mouvements sur les provisions réglementées | 316 |
| Total | 140.284 |

3.9. Provisions pour risques et provisions pour charges

Les provisions pour risques et provisions pour charges, qui correspondent notamment aux litiges en cours avec les tiers, aux mesures de licenciement, aux pertes latentes de change, s'analysent comme suit :

MGI COUTIER

| (en milliers d'euros) | 31.12.2011 | Dotations | Utilisations | Reprises sans objet | 31.12.2012 |
|----------------------------------|--------------|--------------|----------------|---------------------|--------------|
| Provisions pour litiges | 2.698 | 1.918 | (2.430) | (668) | 1.518 |
| Provisions pour pertes de change | - | 4 | - | - | 4 |
| Total | 2.698 | 1.922 | (2.430) | (668) | 1.522 |

3.10. Dettes financières

| (en milliers d'euros) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|-----------------------|----------------|----------------|
| Dettes Groupe | 33.223 | 22.439 |
| Dettes hors Groupe : | | |
| - Emprunts | 69.460 | 64.535 |
| - Intérêts à payer | 31 | 18 |
| - Autres | 881 | 15.367 |
| Total | 103.595 | 102.359 |

Certains emprunts bancaires sont soumis au respect des covenants financiers. Au 31 décembre 2012, la société respecte l'intégralité de ces covenants.

3.11. Autres dettes

| (en milliers d'euros) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--------------------------------|---------------|---------------|
| Organismes sociaux | 5.909 | 5.543 |
| Personnel | 4.698 | 4.778 |
| Etat (T.V.A., IS, etc.) | 2.040 | 2.030 |
| Avances et acomptes reçus | 4.273 | 2.711 |
| Autres dettes, charges à payer | 505 | 818 |
| Associés, dividendes à payer | - | - |
| Total | 17.425 | 15.880 |

3.12. Entreprises liées

Les principaux postes au bilan représentatifs de transactions avec les entreprises liées sont les suivants :

| (en milliers d'euros) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--|------------|------------|
| Créances rattachées à des participations | 35.283 | 72.401 |
| Clients et comptes rattachés | 12.835 | 9.312 |
| Autres immobilisations financières | - | - |
| Autres créances | - | - |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 9.743 | 11.446 |
| Emprunts et dettes financières | 34.065 | 23.575 |
| Autres dettes | - | - |

3.13. Comptes rattachés

Les produits à recevoir sont principalement constitués d'avoirs fournisseurs pour 105 milliers d'euros (97 milliers en 2011) et de factures à établir pour 6.803 milliers d'euros (3.381 milliers d'euros en

MGI COUTIER

2011). Les charges à payer concernent principalement des factures non parvenues pour 11.650 milliers d'euros (15.726 milliers d'euros en 2011), des avoirs à établir pour 1.667 milliers d'euros (2.275 milliers d'euros en 2011) et des dettes fiscales et sociales pour 7.433 milliers d'euros (7.166 milliers d'euros en 2011).

3.14. Effets de commerce

Les créances clients comprennent un montant de 6.591 milliers d'euros (1.460 milliers d'euros en 2011) correspondant à des effets reçus non échus et non escomptés. Les dettes fournisseurs comprennent des effets à payer pour un montant de 6.269 milliers d'euros (6.856 milliers d'euros en 2011).

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Produits et charges avec les entreprises et les parties liées

Les ventes à des entreprises liées se sont élevées à 25.804 milliers d'euros (25.077 milliers d'euros en 2011).

Les achats auprès des entreprises liées ont représenté 35.530 milliers d'euros (43.531 milliers d'euros en 2011).

Les produits financiers avec des entreprises liées se sont élevés à 1.789 milliers d'euros (806 milliers d'euros en 2011) (hors produits de participation et reprises sur provisions qui sont détaillés au paragraphe 4.3).

Les charges financières avec des entreprises liées se sont élevées à 202 milliers d'euros (330 milliers d'euros en 2011) (hors abandons de créances et dotations aux provisions qui sont détaillés au paragraphe 4.3).

L'information sur les parties liées, au titre des Règlements 2010-02 et 2010-03 du 2 septembre 2010 de l'ANC, est disponible dans le rapport spécial des commissaires aux comptes qui figure dans le rapport annuel 2012.

4.2. Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires en France représente 140,5 millions d'euros, soit 55,3% du chiffre d'affaires total (54,2 % en 2011). Le chiffre d'affaires export représente 113,6 millions d'euros, soit 44,7% du chiffre d'affaires total (45,8 % en 2011).

4.3. Produits et charges financiers

| (en milliers d'euros) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--|---------------|----------------|
| Produits des participations | 49.476 | - |
| Différences nettes de change | (35) | (15) |
| (Dotations)/reprises nettes aux provisions | (10) | (925) |
| Abandons de créances | - | (2.035) |
| Intérêts financiers et autres charges financières (nets) | (417) | (915) |
| Total | 49.014 | (3.890) |

Les dotations aux provisions sur les titres de participation s'élèvent à 612 milliers d'euros (0 millier d'euros en 2011). Celles-ci concernent exclusivement la filiale MGI Coutier Engineering. Il a été procédé à des reprises sur provisions sur les titres de participation pour un montant de 1.423 milliers d'euros (0 millier d'euros en 2011) principalement sur la filiale argentine. Les dotations aux provisions sur créances rattachées à des participations s'élèvent à 1.310 milliers d'euros (1 139

MGI COUTIER

milliers d'euros en 2011). Elles concernent exclusivement la filiale brésilienne. Des reprises ont été enregistrées sur l'exercice pour 532 milliers d'euros (196 milliers d'euros en 2011). Celles-ci concernent principalement la filiale argentine.

4.4. Résultat exceptionnel

| (en milliers d'euros) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|-------------------------------------|------------|----------------|
| Amortissements et provisions (nets) | (315) | 837 |
| Cessions nettes d'actifs | (18) | (45) |
| Autres produits (charges) | 471 | (5.006) |
| Total | 138 | (4.214) |

4.5. Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

| (en milliers d'euros) | Résultat avant Impôts | Impôts | Résultat net après impôt |
|-------------------------------------|-----------------------|--------------|--------------------------|
| Résultat courant (et participation) | 49.366 | 3.749 | 53.115 |
| Résultat exceptionnel | 138 | (46) | 92 |
| Résultat comptable | 49.504 | 3.703 | 53.207 |

4.6. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Les éléments entraînant un décalage d'imposition conduisent à un accroissement fiscal futur de 6.742 milliers d'euros (5.951 milliers d'euros en 2011), sur la base d'un taux d'imposition de 33,33 %.

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. Retraite

Le montant cumulé des engagements liés aux indemnités de départ en retraite non provisionnées à la clôture de l'exercice, s'élève à 3.271 milliers d'euros. Les hypothèses de calcul sont précisées dans la note 2.7 ci-dessus.

5.2. Crédits-bails

La valeur d'origine des immobilisations acquises en crédit-bail s'élève à 29.736 milliers d'euros et leur valeur nette s'élèverait à 11.686 milliers d'euros si elles avaient été acquises en pleine propriété et amorties. L'échéancier des redevances restant à payer à la clôture de l'exercice s'analyse comme suit :

| (en milliers d'euros) | Montants |
|------------------------------------|----------|
| A un an au plus | 1.354 |
| A plus d'un an et cinq ans au plus | 2.708 |
| A plus de cinq ans | - |

Les redevances payées au cours de l'exercice s'élèvent à 0 millier d'euros.

5.3. Identité de la société consolidante

Les comptes individuels de la société MGI COUTIER SA sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés du groupe MGI COUTIER.

MGI COUTIER

5.4. Autres engagements financiers

Au 31 décembre 2012, les autres engagements au profit d'organismes financiers s'analysent comme suit :

- 13.394 milliers d'euros au titre des cautions accordées (22.955 milliers d'euros en 2011),
- 79.300 milliers d'euros au titre d'hypothèques ou de nantissements d'actifs à caractère financier (ce montant étant déjà inclus dans les dettes financières) (65.720 milliers d'euros en 2011),
- 8.373 milliers d'euros au titre des effets faisant l'objet d'un escompte en compte au 31 décembre 2012 (15.990 milliers d'euros en 2011),
- 9.362 milliers d'euros au titre de créances cédées à un factor (9.373 milliers d'euros en 2011).

5.5. Rémunérations allouées aux dirigeants

Les rémunérations versées aux membres du Directoire s'élèvent au total à 1.364.208 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 (1.087.966 euros en 2011). Le montant total des rémunérations et jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance s'élève au total à 360.043 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 (319.943 euros en 2011).

5.6. Effectif moyen

| | 2012 | 2011 |
|--------------|--------------|--------------|
| Cadres | 294 | 266 |
| ETAM | 686 | 674 |
| Ouvriers | 787 | 872 |
| Total | 1.767 | 1.812 |

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Articles R. 225-83 et R. 225-102 du Code de commerce)
(en euros sauf mention contraire)

| EXERCICES CONCERNES NATURE DES INDICATIONS | Du 01.01.08 au 31.12.08 | Du 01.01.09 au 31.12.09 | Du 01.01.10 au 31.12.10 | Du 01.01.11 au 31.12.11 | Du 01.01.12 au 31.12.12 |
|--|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Capital en fin d'exercice | | | | | |
| a) Capital social en francs | - | - | - | - | - |
| Capital social en euros | 21.392.832 | 21.392.832 | 21.392.832 | 21.392.832 | 21.392.832 |
| b) Actions existantes | | | | | |
| - nombre | 2.674.104 | 2.674.104 | 2.674.104 | 2.674.104 | 2.674.104 |
| - valeur nominale des actions en francs | - | - | - | - | - |
| - valeur nominale des actions en euros | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 |
| c) Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) | - | - | - | - | - |
| c) Nombre maximal d'actions futures à créer | | | | | |
| - par conversion d'obligations | - | - | - | - | - |
| - par exercice de droits de souscription | - | - | - | - | - |
| Opérations et résultats de l'exercice | | | | | |
| a) Chiffre d'affaires hors taxes | 301.080.408 | 244.992.485 | 276.342.016 | 292.197.594 | 254.101.392 |
| b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 9.387.140 | 17.465.275 | 22.778.604 | 9.481.329 | 54.846.417 |
| c) Impôts sur les bénéfices | (3.051.754) | 1.013.287 | 2.630.529 | (2.186.463) | (3.702.885) |
| d) Participation des salariés due au titre de l'exercice | - | 980.370 | 2.029.242 | - | - |
| e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | (9.003.615) | 8.168.485 | 11.783.689 | 4.553.807 | 53.207.388 |
| f) Résultat distribué | 0 | 1.256.829 | 1.337.052 | 1.337.052 | 1.337.052* |
| Résultat par action | | | | | |
| a) Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et aux provisions | 4,65 | 5,79 | 6,78 | 4,36 | 21,98 |
| b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et | (3,37) | 3,05 | 4,41 | 1,70 | 19,90 |

MGI COUTIER

| | | | | | |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|
| provisions | | | | | |
| c) Dividende net attribué à chaque action | 0,00 | 0,47 | 0,50 | 0,50 | 0,50* |
| Personnel | | | | | |
| a) Effectif moyen des salariés pendant l'exercice | 2.213 | 1.898 | 1.823 | 1.812 | 1.767 |
| b) Montant de la masse salariale de l'exercice | 57.380.405 | 51.348.571 | 51.270.272 | 54.187.530 | 53.087.693 |
| c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.) | 19.068.867 | 15.680.853 | 18.333.702 | 18.993.532 | 19.420.456 |

* Il s'agit ici de la distribution de dividende que le Directoire proposera à l'Assemblée Générale de juin 2013

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

ORFIS BAKER TILLY
149, Boulevard de Stalingrad
69100 Villeurbanne

MAZARS
P.A.E. Les Glaisins
13, avenue du Pré Félin
74940 Annecy-le-Vieux

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société MGI COUTIER, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- les notes 2.2 c), 2.3 et 2.5 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation, des créances rattachées et des créances clients.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société et des estimations significatives utilisées pour l'arrêté des comptes, nous avons revu, sur la base des éléments disponibles à ce jour, l'approche retenue et nous avons apprécié les évaluations qui en résultent. Ces travaux nous ont permis de vérifier le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus ainsi que des informations fournies dans les notes de l'annexe et de nous assurer du caractère raisonnable des estimations utilisées.

- Votre société constitue des provisions pour couvrir les litiges connus, ainsi que cela est mentionné en note 2.6 de l'annexe.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la société pour identifier et procéder aux estimations des risques ainsi que sur l'examen des dossiers significatifs recensés. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion. Par contre, nous vous signalons que le rapport de gestion ne comprend pas l'ensemble des informations sociales et environnementales prévues par l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Fait à Annecy-le-Vieux et à Villeurbanne, le 30 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

*ORFIS BAKER TILLY MAZARS
Valérie MALNOY Alain CHAVANCE*

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012
Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Les personnes concernées par ces conventions et engagements sont indiquées dans le tableau annexe en dernière page du présent rapport.

Redevances relatives aux frais de mandats

Votre société facture à ses filiales une redevance relative aux frais de mandats correspondant à 2,2 % ou 1,8 % du chiffre d'affaires hors groupe (Pièces & Outillages), respectivement pour les filiales étrangères utilisant ou n'utilisant pas SAP.

Les frais de mandats facturés peuvent être réajustés en fonction du coût réel recalculé en fin d'année dans une logique de coûts + 6 % de marge.

Sur l'exercice 2012, les produits suivants ont été comptabilisés :

MGI COUTIER

| Sociétés | Pays | Taux | Montants (en €) |
|--|------------|-------|--------------------|
| MGI COUTIER ARGENTINA | Argentine | 1,8 % | 249.722 |
| MGI COUTIER BRASIL | Brésil | 1,8 % | 226.170 |
| MGI COUTIER ESPAÑA | Espagne | 2,2 % | 787.943 |
| NINGBO MGI COUTIER AUTO PLASTICS | Chine | 1,8 % | 160.808 |
| MGI COUTIER TUNISIE | Tunisie | 2,2 % | 548.520 |
| MGI COUTIER MAKINA YEDEK PARÇA IMALAT VE SANAYI | Turquie | 2,2 % | 577.842 |
| MGI COUTIER ROM | Roumanie | 1,8 % | 395.485 |
| MGI COUTIER UK | Angleterre | 2,2 % | 371.069 |
| DEPLANCHE FABRICATION | France | 1.8% | 38 844 |
| AVON AUTOMOTIVE HOLDINGS | USA | 1.8% | 667 743 |
| AVON AUTOMOTIVE UK HOLDINGS | Angleterre | 1.8% | 379 062 |

Les conventions signées avec les filiales concernées sont renouvelables annuellement par tacite reconduction.

Ces conventions ont été autorisées ou renouvelées pour l'exercice 2012 par le Conseil de Surveillance du 9 novembre 2011 et le Conseil de Surveillance du 20 décembre 2011 et ont été renouvelées pour l'exercice 2013 par le Conseil de Surveillance du 29 octobre 2012.

Facturation de frais de coordination et d'animation commerciale

Votre société facture à ses filiales des frais de coordination et d'animation commerciale qui leur sont apportées par les divisions de MGI COUTIER, sur la base de 0,5 % du chiffre d'affaires hors groupe (Pièces & Outillages).

Sur l'exercice 2012, les produits suivants ont été comptabilisés :

| Sociétés | Pays | Montants (en €) |
|--|------------|--------------------|
| MGI COUTIER ARGENTINA | Argentine | 73.055 |
| MGI COUTIER BRASIL | Brésil | 71.009 |
| MGI COUTIER ESPAÑA | Espagne | 30.591 |
| NINGBO MGI COUTIER AUTO PLASTICS | Chine | 9.557 |
| MGI COUTIER TUNISIE | Tunisie | 2.544 |
| MGI COUTIER MAKINA YEDEK PARÇA IMALAT VE SANAYI | Turquie | 111.212 |
| MGI COUTIER ROM | Roumanie | 111.135 |
| MGI COUTIER UK | Angleterre | 86.719 |

Les conventions signées avec les filiales concernées sont renouvelables annuellement par tacite reconduction.

Ces conventions ont été renouvelées pour l'exercice 2012 par le Conseil de Surveillance du 9 novembre 2011 et pour l'exercice 2013 par le Conseil de Surveillance du 29 octobre 2012.

MGI COUTIER

Facturation de frais de prestations d'études et développement

Votre société facture à ses filiales des frais de prestations d'études et développement au coût réel ou, à défaut, à hauteur de 4 % du chiffre d'affaires spécifique (chiffre d'affaires réalisé par les filiales et se rapportant aux outillages/pièces développés en France).

A compter de l'exercice 2008, la redevance de 4 % du chiffre d'affaires spécifique est limitée à une durée de 6 ans.

Sur l'exercice 2012, les produits suivants ont été comptabilisés :

| Sociétés | Pays | Montants (en €) |
|--------------------|---------|--------------------|
| MGI COUTIER BRASIL | Brésil | 94.499 |
| MGI COUTIER ESPAÑA | Espagne | 6.568 |

Les conventions signées avec les filiales concernées sont renouvelables annuellement par tacite reconduction.

Ces conventions ont été renouvelées pour l'exercice 2012 par le Conseil de Surveillance du 9 novembre 2011 et pour l'exercice 2013 par le Conseil de Surveillance du 29 octobre 2012.

Conventions pour transformation des dettes commerciales en dettes financières

A compter d'un délai d'un mois après l'échéance contractuelle, toute facturation réalisée par MGI Coutier auprès d'une filiale, qui n'est pas honorée ou soldée, est transformée en dette financière.

Cette transformation des dettes commerciales en dettes financières s'applique également pour les opérations de filiale à filiale, MGI Coutier restant le pivot de l'opération.

Les sommes transférées en dettes financières sont rémunérées dans le cadre des conventions de gestion centralisée de trésorerie.

Ces conventions ont été autorisées ou renouvelées pour l'exercice 2012 par le Conseil de Surveillance du 9 novembre 2011 et le Conseil de Surveillance du 20 décembre 2011 et ont été renouvelées pour l'exercice 2013 par le Conseil de Surveillance du 29 octobre 2012.

Contrat de prêt avec la société Avon Automotive Holdings

Un contrat de prêt de 49 M€ a été signé le 14 décembre 2012 avec la société Avon Automotive Holdings.

Les principales conditions du contrat de prêt sont les suivantes :

- Tranche 1 de 30 M€ et tranche 2 de 19 M€ ;
- Taux d'intérêt et durées : 1ère tranche de 7% pour une durée de 7 ans et 2ème tranche de 7.75% pour une durée de 10 ans.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 29 octobre 2012.

Contrat d'apport de la créance en compte courant Avon Automotive Holdings à la société MGI Coutier UK

Le 14 décembre 2012, votre société a apporté la créance en compte courant d'un montant de 87,7 M€ qu'elle détenait à l'encontre de la société Avon Automotive Holdings à la société MGI Coutier UK, en échange des titres de cette dernière.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 29 octobre 2012.

MGI COUTIER

Augmentation de capital de la société MGI Coutier Engineering Pvt

Afin de financer les investissements à réaliser dans le cadre de la réimplantation d'un atelier au sein de la société MGI Coutier Engineering Pvt (Inde), votre société avait accordé à sa filiale indienne, le 13 février 2012, un prêt d'un montant de 1.100.000 € sur une durée de 5 ans, rémunéré au taux EONIA majoré de 0,6 %. Cette convention avait été autorisée par le Conseil de Surveillance du 20 décembre 2011.

Votre Conseil de Surveillance du 11 décembre 2012 a autorisé le Directoire à transformer la partie du prêt non utilisé soit 408 000 € et à effectuer un versement complémentaire de 100 000 € pour réaliser une augmentation de capital d'un montant maximum de 55 000 000 roupies indiennes portant le capital social de la filiale indienne de 30.000.000 à 85.000.000 roupies indiennes.

Cette augmentation de capital a été effectivement réalisée le 14 décembre 2012 pour un montant de 55 000 000 roupies indiennes.

Augmentation de la prise de participation dans le capital de la filiale GSAP (Gold Seal Avon Polymers Private) en Inde

Le 26 avril 2012, votre Conseil de Surveillance a autorisé une prise de participation complémentaire de 5%, d'un montant de 100 000 \$, dans la société GSAP par la société Avon Automotive UK Holdings, elle-même détenue par la société Avon Automotive Holdings.

Cette convention a été considérée comme devant être soumise à autorisation du Conseil de surveillance du fait de la détention par MGI Coutier de 100% du capital de la société Avon Automotive Holdings et des mandats d'administrateurs de Messieurs André COUTIER et Mathieu COUTIER dans cette dernière.

Rémunérations des membres du Directoire : cumul avec contrats de travail

Messieurs Mathieu COUTIER, Jean-Louis THOMASSET et Jean-François VILLANEAU, membres du Directoire, sont titulaires d'un contrat de travail au titre de leurs fonctions techniques.

Compte tenu de l'évolution du Groupe MGI Coutier, le Comité des rémunérations a proposé d'augmenter, avec effet rétroactif au 1er juillet 2012, les rémunérations annuelles brutes, concernant :

- Monsieur Mathieu COUTIER à 97 440 € ;
- Monsieur Jean-Louis THOMASSET à 205 920 € ;
- Monsieur Jean-François VILLANEAU à 175 000 €.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 30 août 2012.

Rémunération du Président du Conseil de Surveillance : cumul avec contrat de travail

Monsieur Roger COUTIER, membre et président du Conseil de Surveillance, est titulaire d'un contrat de travail au titre de ses fonctions techniques.

Compte tenu de l'évolution du Groupe MGI Coutier, le Comité des rémunérations a proposé d'augmenter, avec effet rétroactif au 1er juillet 2012, la rémunération annuelle brute de Monsieur Roger COUTIER à 201 240 €.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 30 août 2012.

Versement d'une allocation supplémentaire de retraite

Faisant suite à la décision de Monsieur Henri TABORIN, Vice Président du Directoire, de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er juillet 2012, la société a décidé de verser à ce dernier, compte tenu des services rendus depuis son arrivée au sein du Groupe, une allocation supplémentaire de retraite, s'ajoutant aux régimes légaux, équivalente à trois mois de salaire à titre exceptionnel.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 26 avril 2012.

MGI COUTIER

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES DEPUIS LA CLOTURE

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Lettre de confort pour facilités de crédit octroyées à la filiale MGI Coutier España SL

A la demande de la filiale espagnole, votre société a été sollicitée pour consentir une lettre de confort en faveur de la banque BANCO SANTANDER SA à Vigo en Espagne et pour garantie des facilités de crédit octroyées à la société MGI Coutier España SL.

A ce titre, votre société a consenti une lettre de confort pour un montant de 1.500.000 €.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 7 février 2013.

Constitution de garant pour facilités de crédit court terme à la filiale indienne GSAP

Votre société s'est constituée garante au profit de la banque Société Générale à Mumbai pour l'émission et la signature par cette dernière d'une « Stand by letter of credit » dans le cadre d'une facilité de crédit court terme accordée à la société GSAP pour un montant maximum de 55 millions de roupies indiennes.

Cette « Stand by letter of credit » a été accordée par la banque Société Générale moyennant le paiement d'une commission par votre société sur le montant maximum de cet engagement et sous condition de maintien de votre société dans l'actionnariat de la filiale GSAP à hauteur de 55% du capital social jusqu'au 31 janvier 2014.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 7 février 2013.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Licence de redevances de marque

Votre société facture à ses filiales une redevance se rapportant à la marque MGI Coutier, sur la base de :

- 0,6 % du chiffre d'affaires HT hors groupe (Pièces & Outillages) pour les sociétés Avon Automotive Holdings et Avon Automotive UK Holdings ;
- 1,2 % du chiffre d'affaires hors groupe (Pièces & Outillages) pour les autres sociétés.

Les redevances de marque peuvent être réajustées en fonction du coût réel recalculé en fin d'année dans une logique de coûts + 6 % de marge.

MGI COUTIER

Sur l'exercice 2012, les produits suivants ont été comptabilisés :

| Sociétés | Pays | Montants (en €) |
|--|-------------|----------------------------|
| MGI COUTIER ARGENTINA | Argentine | 178.264 |
| MGI COUTIER BRASIL | Brésil | 158.255 |
| MGI COUTIER ESPAÑA | Espagne | 420.388 |
| NINGBO MGI COUTIER AUTO PLASTICS | Chine | 108.656 |
| MGI COUTIER TUNISIE | Tunisie | 5.671 |
| MGI COUTIER MAKINA YEDEK PARÇA IMALAT VE SANAYI | Turquie | 248.403 |
| MGI COUTIER ROM | Roumanie | 247.682 |
| MGI COUTIER UK | Angleterre | 193.268 |
| MGI COUTIER ENGINEERING | Inde | 3.875 |
| AVON AUTOMOTIVE HOLDINGS | USA | 222.581 |
| AVON AUTOMOTIVE UK HOLDINGS | Angleterre | 126.354 |

Les conventions signées avec les filiales concernées ont une durée initiale de dix années, et sont renouvelables par tacite reconduction pour une ou plusieurs périodes de trois années, soit pour une durée indéterminée. Aucune convention n'est arrivée à échéance sur l'exercice 2012.

Facturation de frais de recherche

Votre société facture à ses filiales des frais de recherche, calculés sur la base de 0,5 % du chiffre d'affaires hors groupe (Pièces uniquement).

Sur l'exercice 2012, les produits suivants ont été comptabilisés :

| Sociétés | Pays | Montants (en €) |
|--|-------------|----------------------------|
| MGI COUTIER ARGENTINA | Argentine | 66.667 |
| MGI COUTIER BRASIL | Brésil | 69.399 |
| MGI COUTIER ESPAÑA | Espagne | 30.162 |
| NINGBO MGI COUTIER AUTO PLASTICS | Chine | 9.517 |
| MGI COUTIER TUNISIE | Tunisie | 2.544 |
| MGI COUTIER MAKINA YEDEK PARÇA IMALAT VE SANAYI | Turquie | 95.568 |
| MGI COUTIER ROM | Roumanie | 110.912 |
| MGI COUTIER UK | Angleterre | 84.481 |

Les conventions signées avec les filiales concernées ont une durée initiale de dix années, et sont renouvelables par tacite reconduction soit pour une ou plusieurs périodes de trois années, soit pour une durée indéterminée. Aucune convention n'est arrivée à échéance sur l'exercice 2012.

Facturation de royalties à la société MGI COUTIER ILIA

Dans le cadre d'un contrat de licence du 1er septembre 2005, votre société facture des royalties à la société MGI COUTIER ILIA (Iran) au titre de frais de recherche, de redevance de marque, de transfert de savoir-faire et d'activités de conseil dans les domaines suivants : finance, juridique, développement industriel, achats, développement commerce international, DSI, qualité et marketing.

Les royalties sont calculées sur la base du « Net selling price » des produits vendus par la filiale MGI COUTIER ILIA, à partir des taux suivants :

MGI COUTIER

- 0,5 % pour les refacturations de frais de recherche,
- 1,5 % pour les activités de conseil,
- 1 % pour les redevances de marque,
- 2,5 % pour le transfert de savoir-faire (au-delà de la contribution au capital social de la filiale iranienne).

Au titre de cette convention, les produits comptabilisés sur l'exercice 2012 s'élèvent à 59.391 €.

Facturation de royalties à la société MEIPL

Votre société facture des royalties à la société MEIPL (Inde) relatives aux licences de transfert de savoir-faire portant sur les produits « conduits en carburant », ainsi qu'aux activités de conseil dans les domaines suivants : finance, juridique, développement industriel, achats, DSI, qualité, marketing, et développement commerce international.

Les royalties sont calculées sur la base du « Net selling price » des produits vendus par la filiale MEIPL, à partir des taux suivants :

- 0,95 % sur la base du « Base Domestic Turnover »,
- 2,85 % sur la base du « New Domestic Turnover »,
- 4,00 % sur la base du « Export Turnover ».

Au titre de cette convention, les produits comptabilisés sur l'exercice 2012 s'élèvent à 155.025 €.

Location de l'usine de Gournay à la SCI BRAY SUD

Votre société est locataire de l'usine de Gournay en Bray.

Le loyer pris en charge sur l'exercice 2012 s'élève à 94.717 €.

Convention de mise à disposition d'un local et prestations d'assistance avec la société COUTIER JUNIOR et la société civile COUTIER SENIOR

Votre société met à disposition de ces deux sociétés un local destiné à abriter leur siège social et réalise des prestations d'assistance juridique lors de l'approbation des comptes annuels.

Au titre de cette convention, les produits comptabilisés sur l'exercice s'élèvent à :

- COUTIER JUNIOR 1 150 €
- COUTIER SENIOR 383 €

Conventions de gestion centralisée de trésorerie

Dans le cadre de ces conventions, MGI Coutier assure la coordination et la centralisation de l'ensemble des besoins et excédents de trésorerie du groupe.

Les avances consenties par MGI Coutier, et inversement, portent intérêt :

- aux coûts externes + 0.1% ou à défaut Euribor 3 mois + 2% pour les sociétés Avon Automotive Holdings et Avon Automotive UK Holdings ;
- au taux EONIA majoré de 0,60 % pour les autres sociétés.

MGI COUTIER

Sur l'exercice 2012, les charges et produits financiers comptabilisés sont les suivants :

| Sociétés | Charges financières (en €) | Produits financiers (en €) |
|--|---|---|
| MGI COUTIER ARGENTINA | | 19.807 |
| MGI COUTIER BRASIL | | 33.592 |
| MGI COUTIER ESPAÑA | 87.229 | |
| NINGBO MGI COUTIER AUTO PLASTICS | | 6.239 |
| MGI COUTIER TUNISIE | 35.435 | |
| MGI COUTIER MAKINA YEDEK PARÇA IMALAT VE SANAYI | | 13.290 |
| MGI COUTIER ROM | | 5.732 |
| MGI COUTIER UK | 76.909 | |
| MGI COUTIER ENGINEERING | | 5.725 |
| MGI COUTIER SERVICE | | 372 |
| DEPLANCHE FABRICATION | 1.710 | |
| SCI BRAY SUD | 1.084 | |
| COUTIER JUNIOR | 4.025 | |
| COUTIER SENIOR | 162 | |
| AVON AUTOMOTIVE HOLDINGS | | 1.219.667 |
| AVON AUTOMOTIVE UK HOLDINGS | | 484.265 |

Fait à Annecy-le-Vieux et à Villeurbanne, le 30 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

*ORFIS BAKER TILLY MAZARS
Valérie MALNOY Alain CHAVANCE*

MGI COUTIER

TABLEAU ANNEXE

Personnes concernées par les conventions et engagements relevant de l'article L. 225-88 du Code de commerce

| Sociétés | Roger COUTIER | André COUTIER | Mathieu COUTIER | Henri TABORIN | Jean-Louis THOMASSET | Jean-François VILLANEAU |
|--|-------------------|----------------------|-------------------------|------------------------------------|-------------------------|--------------------------------|
| MGI COUTIER | Pdt du CS | Pdt du Directoire | Membre du Directoire | VP du Directoire (1) | VP du Directoire | Membre du Directoire (2) |
| MGI COUTIER ARGENTINA | Adm. suppléant | | | | Adm. suppléant | |
| MGI COUTIER BRASIL | | | | | | |
| MGI COUTIER ESPAÑA | Adm. | Pdt | | | Adm. et VP | |
| MGI COUTIER NINGBO | | | | | | |
| MGI COUTIER AUTO PLASTICS | | Adm. | | | Adm. | |
| MGI COUTIER TUNISIE | | | | Gérant (3) | | |
| MGI COUTIER MAKINA YEDEK PARÇA IMALAT VE SANAYI | | Adm. et VP | | | Adm. | |
| MGI COUTIER ROM | | Pdt | | Adm. (3) | Adm. (4) | |
| MGI COUTIER UK | Adm. | | | Adm. (1) | | |
| MGI COUTIER SERVICES | | | | | | |
| MEIPL PVT | | Adm. | | Adm. (5) | | |
| MGI COUTIER ENGINEERING PVT | | | | Adm. (8) | | Adm. (9) |
| MGI COUTIER ILIA | | | | RP de MGI Coutier, VP (6) | | Pdt et Adm (7) |
| DEPLANCHE FABRICATION AVON POLYMERES FRANCE | | Pdt | | | | |
| COUTIER JUNIOR | Pdt | Adm. | Adm. | | | |
| COUTIER SENIOR | Gérant | | | | | |
| AVON AUTOMOTIVE HOLDINGS | | VP | Pdt. | | | |

Pdt : Président - CS : Conseil de surveillance - VP : Vice-président - Adm. : Administrateur - RP : Représentant permanent

(1) Jusqu'au 30 août 2012

(4) A partir du 28 juin 2012

(7) A partir du 8 août 2012

(2) A partir du 30 août 2012

(5) Jusqu'au 3 juillet 2012

(8) Jusqu'au 30 juin 2012

(3) Jusqu'au 28 juin 2012

(6) Jusqu'au 8 août 2012

(9) A partir du 22 février 2013

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES ADHERENTS D'UN PLAN D'EPARGNE D'ENTREPRISE

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 27 juin 2013
(9^{ème} résolution)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant maximum égal à 3% du capital social actuel de la société, et réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de cinq ans le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225 113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription, et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du Directoire.

Les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre Directoire.

Fait à Annecy-le-Vieux et à Villeurbanne, le 30 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

*ORFIS BAKER TILLY MAZARS
Valérie MALNOY Alain CHAVANCE*

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES

à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 27 juin 2013

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes, et après avoir délibéré, approuve les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2012 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations retracées dans ces comptes et rapports.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2012 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans les comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 12 726 Euros ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élevant à 4 242 Euros.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à :

53 207 387,65 euros de la manière suivante:

- d'une part, aux actionnaires à titre de dividendes, pour un montant de **1 337 052 euros** soit un **dividende net par action de 0,50 euro** ; étant précisé qu'il n'y a pas eu d'acompte sur dividende versé, soit un dividende net à verser par action de 0,50 euro, qui sera mis en paiement au siège social le 5 juillet 2013 ;
- d'autre part, en report à nouveau pour le solde soit un montant de **51 870 335,65 euros**.

L'assemblée générale décide qu'au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions d'auto-détention sera affecté au compte « Report à nouveau ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

| Exercice clos le | Dividende par action en EUROS | Revenu éligible ou non à l'abattement |
|------------------|-------------------------------|---|
| 31 décembre 2009 | 0,47 | Réfaction de 40 % lorsque celle-ci était applicable |
| 31 décembre 2010 | 0,50 | Réfaction de 40 % lorsque celle-ci était applicable |
| 31 décembre 2011 | 0,50 | Réfaction de 40 % lorsque celle-ci était applicable |

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés relevant de l'article L. 225-86 et suivants du Code de Commerce, approuve ledit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution

L'assemblée générale constatant que les mandats de membre du Conseil de Surveillance de :

- Monsieur Roger COUTIER
- Monsieur Paul DEGUERRY
- La société COUTIER JUNIOR SA
- Monsieur Bertrand MILLET
- Monsieur Jean-Claude SEVE
- Monsieur Nicolas JOB

sont arrivés à leur terme, décide de renouveler les mandats de :

- Monsieur Roger COUTIER demeurant à 147 Route de Conjocles à Monnetier 01410 CHAMFPROMIER (France), né le 18 octobre 1952 à CHAMPFROMIER (01), de nationalité française,
- La société COUTIER JUNIOR SA, société anonyme au capital de 39 708 000 Euros, dont le siège social est situé 975 Route des Burgondes à 01410 CHAMPFROMIER - France, immatriculée sous le numéro 395 006 398 RCS Bourg-en-Bresse,
- Monsieur Paul, Joseph DEGUERRY, demeurant 121 Allée de la Chagne 01250 SAINT-JUST (France), né le 6 novembre 1935 à MONTREAL LA CLUSE (01), de nationalité française,
- Monsieur Jean-Claude, Marcien SEVE, demeurant 504 rue du Cruisseau à 01360 BELIGNEUX (France), né le 15 février 1944 à Bourg-en-Bresse (01), de nationalité française ;
- Monsieur Bertrand MILLET, demeurant 1 Rue d'Algérie à 69001 LYON (France), né le 9 janvier 1948 à LYON 6°(69), de nationalité française ;
- Monsieur Nicolas, Bernard, Christian JOB, demeurant 15 Rue du Paillet à 69570 DARDILLY (France) né le 2 février 1955 à PARIS 08 (75), de nationalité française ;

ici présents ou représentés et qui, déclarent accepter ces fonctions et n'être, chacun en ce qui les concerne, atteints d'aucune incompatibilité ni interdiction susceptibles d'empêcher leur nomination,

pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à tenir dans l'année 2016.

Sixième résolution

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2013 à 45 000 euros.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise le Directoire, avec faculté de subdélégation, à acquérir des actions de la Société dans le respect des conditions et obligations posées par les dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et selon les modalités suivantes :

La Société pourrait acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions et vendre tout ou partie des actions ainsi acquises en respectant les limites ci-dessous :

MGI COUTIER

- le total des actions détenues ne dépassera pas 0,5% du nombre total d'actions composant le capital social, étant précisé que cette limite s'appliquera à un montant du capital social de la Société qui serait, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social durant la durée de l'autorisation, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement plus de 0,5% de son capital social ;
- le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 0,5% prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite des actions revendues pendant la période d'autorisation ;
- le prix unitaire d'achat ne devra pas être supérieur à 90 Euros (hors frais d'acquisition). Le Directoire, avec faculté de subdélégation, pourra toutefois ajuster le prix maximal d'achat susmentionné en cas d'incorporation de réserves, bénéfiques ou prime d'émission, de fusion ou d'apports ou de toutes autres sommes dont la capitalisation serait admise, donnant lieu soit à l'élévation de la valeur nominale de l'action, soit à la création et à l'attribution gratuite d'actions ainsi qu'en cas de division de la valeur nominale de l'action ou de regroupement d'actions ou de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action ;
- l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, dans les conditions autorisées par les autorités de marché. Ces opérations pourront être réalisées à tout moment dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette autorisation sera destinée à permettre à la Société d'assurer la liquidité et animer le marché au travers d'un contrat de liquidité par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement conforme à la charte de déontologie de AMAFI en date du 23 septembre 2008 reconnue par la décision en date du 1^{er} octobre 2008 de l'Autorité des marchés financiers.

Donne tout pouvoir au Directoire avec faculté de subdélégation afin de :

- juger de l'opportunité de mettre en œuvre la présente délégation ;
- déterminer les conditions et modalités d'acquisition et de cession dont notamment le prix des actions achetées ;
- effectuer par tout moyen l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions, passer tous ordres en bourse ;
- conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, d'effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et tout autre organisme, remplir toutes formalités ;
- établir et publier le communiqué d'information relatif à la mise en place du programme de rachat ;
- d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour exécuter et mettre en œuvre la présente décision.

Décide que l'autorisation est valable pour une durée maximum de 18 mois à compter du jour de la présente décision soit jusqu'au 26 décembre 2014.

Cette autorisation interrompt et se substitue à l'autorisation conférée par l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2012.

Le Directoire donnera aux actionnaires réunis en Assemblée Générale annuelle dans le rapport prévu à l'article L.225-100 du Code de commerce, les informations relatives à la réalisation des opérations d'achat d'actions autorisées par l'assemblée générale, notamment le nombre et le prix des actions acquises, le volume des actions utilisées.

Huitième résolution

L'assemblée générale ordinaire annuelle confère tous pouvoirs à Monsieur André COUTIER, Président du Directoire de MGI COUTIER, avec faculté de délégation, en possession d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

MGI COUTIER

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Neuvième résolution

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, connaissance prise des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L. 225-129 VII du Code de Commerce, et constatant que la participation des salariés de la Société et des Sociétés liées au sens de l'article L. 225.180 du Code de Commerce, représentent moins de 3 % du capital, décide de ne pas augmenter le capital social.

Dixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire annuelle confère tous pouvoirs à Monsieur André COUTIER, Président du Directoire de MGI COUTIER, avec faculté de délégation, en possession d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Siège Social

MGI COUTIER

975, route des Burgondes
01410 CHAMPFROMIER
France

Tél. : 00 33 4 50 56 98 98

Fax : 00 33 4 50 56 95 45

Société Anonyme à Directoire et
Conseil de Surveillance

Au capital de 21 392 832 Euros

Immatriculée RCS 344 844 998

Bourg-en-Bresse

www.mgicoutier.com



Equipementier Automobile et Poids lourd